

ST-MAURICE

MAISON GRAND-RUE 74-76-78

EXAMEN ARCHÉOLOGIQUE
PRÉLIMINAIRE (5 juillet 2018)



Façade orientale du bâtiment, vue du sud-est

Marie - Paule Guex
Marianne de Morsier Moret

Juillet 2018

ST-MAURICE

TERA

Travaux, Etudes et Recherches Archéologiques
route de Chandoline 27b - 1950 Sion
Tél. 027/322 29 24, e-mail : info@terasarl.ch

Contexte de l'intervention

Le bâtiment de la Grand-Rue 74 – 76 – 78, récemment acheté par la Fondation « Ateliers d'Artiste » en vue d'en faire un lieu de travail et d'exposition, doit être rénové progressivement afin de répondre aux besoins de la Fondation. Le bâtiment étant sur le point d'être classé monument historique, le bureau TERA a été mandaté par le Service des bâtiments, Monuments et Archéologie, section du Patrimoine Bâti, pour effectuer un examen préliminaire des zones concernées par les premiers travaux d'aménagement afin d'éviter de démolir des structures importantes.

Ce rapport a été écrit sur la base d'une visite sur place, alors que les parois n'ont encore fait l'objet d'aucun décrépiage, et que des détritiques et autres gravats jonchent les espaces confinés non fréquentés et pourtant riches en informations. Il n'est donc pas question ici de discourir à partir d'une analyse des maçonneries ; celle-ci interviendra au cours des travaux. La première étape des réfections consistera en l'assainissement de la cour intérieure, l'aménagement d'une chaufferie dans les locaux du rez-de-chaussée L7.1 et L7.4, d'un passage entre la boutique sur rue L3.3 et le local L4.3 et l'installation d'un bloc sanitaire en L6.5 au même niveau (**Fig. 1, 2, 3, 4**). C'est donc sur ces quatre secteurs que se sont concentrées nos observations. Celles-ci ont été reportées sur des plans et coupes réalisés par la Fondation « Ateliers d'Artiste ».

Observation générale

L'examen du plan du rez-de-chaussée (**Fig. 1**) fournit des indications sur l'articulation de l'édifice. La détermination des murs porteurs¹ met en évidence une particularité. Hormis les parois de l'escalier de pierre, qui serait plus récent que le bâtiment, et les façades, les porteurs sont presque tous orientés est-ouest. Un seul est orienté nord-sud. Cette observation pourrait renvoyer à une époque ancienne, où le tissu urbain se composait de bâtiments longs, étroits et hauts, dont les murs-pignons étaient alignés sur les rues principales.

Actuellement, l'édifice semble composé de trois corps de bâtiments d'orientation propre à chacun: l'un s'aligne sur la Grand Rue (**Fig. 1**, rose) ; le deuxième constitue l'angle sud-est et est aligné sur la ruelle sud (**Fig. 1**, bleu) ; le troisième, formant l'angle nord-est est un quadrilatère irrégulier, dont les façades sont réglées sur la rue de la Fontaine Vive à l'est et sur un ancien passage couvert au nord (**Fig. 1**, vert). Dans les étages, ce schéma devient moins perceptible, sauf pour le corps de bâtiment aligné sur la Grand-Rue. Cette distribution ne peut pas être confirmée par les relations chronologiques entre maçonneries à ce stade de l'étude.

Les sources iconographiques

L'évolution du bâtiment au cours des trois derniers siècles peut être suivie sur les plans anciens existants. En 1652, plusieurs bâtiments mitoyens occupent l'emplacement de notre maison (**Fig. 5**). La variété de leurs toits reflète peut-être des propriétés séparées. En 1740, l'édifice se compose de deux grandes parcelles ayant la même surface que la maison actuelle (**Fig. 6**). En 1775, il est représenté sous l'aspect d'une unique parcelle s'étendant au-delà du passage nord (**Fig. 7**). En 1840, ses limites sont les mêmes qu'aujourd'hui (**Fig. 8**).

L'incendie de 1693² a peut-être joué un rôle dans la réunion des parcelles formant le bâtiment actuel, à moins qu'il n'ait endommagé que les toitures, refaites de façon plus

¹ On considère comme mur-porteurs ceux qui s'élèvent de la cave au 2^e étage, même s'ils semblent avoir subi des modifications visibles dans leur tracé un peu divergent et leur épaisseur variable d'un étage à l'autre.

² Selon A.-R. Favre (dans *Saint-Maurice, du grand incendie de 1693 au milieu du XIX^e siècle. Une histoire architecturale*. Mémoire de licence en histoire de l'art, université de Lausanne, 2000), aucun recensement des bâtiments brûlés n'a été effectué à St-Maurice suite à cet incendie. Il est donc difficile de déterminer si le bâtiment qui nous intéresse a été seulement endommagé ou totalement détruit par le feu. Comme ce fut le cas pour bien

uniforme au-dessus d'un édifice autrefois pluripartite, réuni juridiquement en un nombre réduit de parcelles. La persistance de parois porteuses reflétant l'urbanisme médiéval irait dans ce sens.

La cour intérieure 100.1, 100.2, 100.3 (Fig. 1)

Forme et origine

Délimitée sur trois côtés par chacun des trois corps de bâtiment mentionnés ci-dessus, la cour semble servir de pivot entre eux : les orientations de chacun diffèrent et la cour amortit les trois changements d'axe.

Sa forme allongée et étroite s'inscrit dans le schéma urbain médiéval. Elle pourrait avoir été prévue dès l'origine (les caves L104 et L115 sont des locaux ajoutés postérieurement), ou résulter de la démolition de l'une des maisons mitoyennes. L'analyse des maçonneries pourra trancher : si toutes les fenêtres donnant sur cette cour, surtout dans la partie basse³, ont été percées dans les parois, cette observation indiquerait que le volume de la cour était construit à l'origine et que les fenêtres ont été aménagées lorsque l'espace a été libre (**Fig. 9**). Dans le même ordre d'idée, des parois de refend d'une telle maison seraient à découvrir dans le sous-sol de la cour.

Limite orientale

La façade orientale de la cour est instable. Elle est incurvée du côté extérieur, tandis que les sols et murs de refend du rez-de-chaussée supérieur sont affaissés vers l'est, ou fissurés (**Fig. 10**). L'analyse de la façade pourra indiquer les raisons de ces anomalies. Le processus de création de la cour pourrait être une des causes de cette instabilité.

L'arcade

L'arcade formant le côté nord du rez-de-chaussée de la cour et portant la terrasse du rez-de-chaussée supérieur semble une création assez récente dans cette cour (**Fig. 11**). Elle relève du même esprit que les galeries de bois des côtés ouest, sud et est : l'agrément (**Fig. 12**). Cette cour de morphologie très confinée était vraisemblablement utilisée au départ comme lieu d'activités domestiques (poulailler, clapier à lapins, lessive, débitage du bois de chauffage, entrepôt, récolte des eaux usées, entrée des livreurs, etc...) par tous les résidents. Elle assurait aussi l'accès aux caves. Le mode de vie étant devenu plus individuel au 19^e siècle, l'usage d'un tel endroit n'était plus adapté ; la cour n'a plus eu comme fonction que celle d'accès aux caves. La construction des galeries et terrasse dans les étages, assombrissant à cette occasion le bas de la cour, a certainement été entreprise à cette époque (**Fig. 12**). Le pilier central de la colonnade pourrait être constitué d'éléments anciens récupérés lors d'excavations dans les caves. En effet des vestiges d'édifices anciens (romains et haut Moyen Age) ont été mis au jour à peu de distance, sous le parvis de l'Hôtel de ville à 2 m de profondeur (en 2004), sous le parvis de la basilique à 0,80 m sous la chaussée (en 2012-13), mais aussi dans les rues environnantes lors de la pose des collecteurs d'égout en 1911. En outre, les ruines de l'église de Notre-Dame-sous-le Bourg⁴ ayant été démantelées au cours du 18^e siècle jusqu'en 1810, des éléments architectoniques ont pu être récupérés à cette époque.

La poutre restée en place sur un muret de maçonnerie entre le pilier central et le pilier ouest de l'arcade est une sablière basse portant autrefois une paroi légère. Des restes d'une

des édifices à Sion en 1788, il est possible que la maison de la Grand-Rue 74 n'ait été touchée que dans sa partie supérieure.

³ Les parties hautes auraient pu être construites après l'aménagement de la cour.

⁴ L'église a été détruite par l'incendie.

seconde paroi, perpendiculaire à la première et munie d'une porte sont visibles à la hauteur du pilier central : trous d'encastrement de poutres dans la face nord du pilier répondant aux trous symétriques dans la paroi nord de la cour et gonds de porte en fer. Un petit entrepôt a été aménagé dans cet espace. L'analyse dendrochronologique de la poutre, probablement en remploi, fournira plus probablement la date d'abattage du bois et non pas celle de la création de la petite remise.

Aucun élément de bois permettant de dater précisément l'arcade n'a été observé en l'état. Le piquage des parois pourrait en mettre au jour quelques-uns.

La cuisine L7.1, 7.2, 7.4 (Fig. 2)

Pavée de carrons⁵, la salle comprend encore une hotte installée au-dessus d'un petit âtre ou d'un potager de cuisine. Un local (L7.2) isolé du reste de la cuisine par de fines parois de carreaux de terre cuite occupe l'angle nord-est de cette dernière ; son sol est composé de planches. Les carrons de la cuisine s'appuient contre le bas de ses parois.

Un petit espace couvert d'une voûte (Fig. 4, 1) se trouve à l'ouest de la cuisine et est accessible depuis celle-ci grâce à une porte basse (Fig. 13). L'*intrados* de la voûte se situe 0,90 m au-dessus du sol de carrons. La maçonnerie de la paroi ouest de la cuisine est construite en partie en sous-œuvre de la voûte (Fig. 14).

Il est possible que cette voûte occupait toute la surface de la cuisine comme couverture de la cave sous-jacente L114. Au cours d'un remaniement, la cave aurait été excavée d'environ 1 m – 1,20 m, sa voûte démolie et reconstruite (Fig. 4, 6) environ 1 m plus bas, et la cuisine créée, ainsi qu'une partie de cet étage (Fig. 4).

Un tronçon de l'ancienne voûte est conservée et le local qu'il couvre probablement utilisé comme cellier ou réserve de bois. Au-dessus de cette voûte (sous le plancher du couloir actuel L19.2 du 1^{er} étage), un reste de pavage en carrons (Fig. 4, 2) a été observé. Il correspond aux vestiges d'une porte (Fig. 4, 3) dont le bas est conservé dans la paroi ouest de ce volume confiné (Fig. 3 et 15). Il explique pourquoi le petit tronçon de voûte aura été conservé : pour préserver ce passage. Le sol de la salle L51, revêtu de carrons, est à la même altitude que le passage (Fig. 4, 2) ; tous deux devaient coexister. Le plancher actuel du couloir L19.2 a été construit postérieurement, lors d'un nouveau remaniement des niveaux de marche.

La date de création de la cuisine pourrait être connue grâce à l'analyse dendrochronologique du plancher du local L7.2. Quant au niveau de marche en carrons situé au-dessus de l'ancienne voûte, aucun élément de bois n'a été repéré pour l'heure pouvant faire l'objet d'une analyse dendrochronologique.

Le local L4.3 / 3.4 (Fig. 2 et 4)

L'extrémité ouest de cette salle au sol revêtu de carrons⁶ est occupée par les vestiges d'un escalier de bois (Fig. 4, 7) montant du niveau actuel à la salle L19.3 / 51 (2 m de dénivellation) (Fig. 16), par un « coffre » en maçonnerie légère (plâtre et bois) difficile à interpréter : à l'étage, cet emplacement n'est pas accessible (Fig. 17). Il devrait se trouver un peu au sud du petit couloir L19.3 donnant accès à un cabinet de toilette ; son niveau de marche semble plus bas que celui de ce dernier. Il est peut-être à mettre en relation avec l'ancien escalier (7) (Fig. 3). Au fond du local, le dessous de bois des marches actuelles (Fig. 2 et 3, 9) reliant les locaux L19.2 et 19.3 est observable. La paroi ouest du local, contre lequel cet escalier s'appuie, comporte les restes d'une porte (Fig. 4, 4) dont le cadre en

⁵ Nom utilisé en suisse romande pour désigner des pavés de terre cuite de forme rectangulaire de 13 x 28 cm et 3 cm d'épaisseur. Bien que particulièrement souvent utilisés au 19^e siècle, ils apparaissent déjà dans les maisons au 16^e siècle. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme éléments datant.

⁶ Les carrons se situent dans la partie orientale du local ; dans le secteur du départ de l'escalier, les pavés, d'égales dimensions sont en pierre calcaire jaune. La jonction entre les deux pavages n'a pas été observée car elle est jonchée de poussière et de détrit.

plâtre surcuit (rosâtre) fait partie d'une paroi de 0,20 m d'épaisseur (**Fig. 2 et 18**). En face ouest de cette paroi, un support d'étagère a été repéré grâce un trou dans la maçonnerie permettant d'y passer la main. Le seuil de la porte est situé 1,05 m au-dessus du sol actuel et environ 0,60 m sous le sol de carrons repéré au sud (sous le couloir L19.2). Son linteau est coupé par le plancher actuel du couloir L19.2. Il reflète donc un niveau d'utilisation différent des trois précédents.

La porte (4) a été bouchée par une maçonnerie de peu de cohésion (8) composée de fragments de mortier et de pierres apparement sans liant. Il semble que ce bouchon fruste est plus épais que la paroi de 0,20 m. La face ouest actuelle de ce mur est observable dans la boutique L3.3 : la surface du crépi peinte en blanc est légèrement inclinée et présente des irrégularités que laissent supposer une construction compliquée. Ce constat est inquiétant dans la mesure où ce mur, apparement porteur, s'élève jusqu'au deuxième étage.

Entre les portes (3) et (4) (**Fig. 4**), une limite verticale (5) dans le crépi pourrait être interprétée comme une reconstruction de la paroi, postérieure au crépi au plâtre surcuit habillant le piédroit de la porte (4) (**Fig. 19**).

Essai de chronologie pour les locaux L4.3 et L7.4

1. La porte (4) en plâtre surcuit avec son niveau de marche situé 1,05 m au-dessus de l'actuel, serait l'élément le plus ancien repéré ici (**Fig. 2, 18, 19**) ;

2. La paroi dans laquelle cette porte (4) est installée aurait été reconstruite dans sa partie sud, la porte (4) étant peut-être alors bouchée. Une autre porte (3) y aurait été aménagée, dès l'origine ou postérieurement (**Fig. 3 et 15**). Avec cette porte (3), un revêtement de sol en carrons (2) aurait été installé. Ce sol se situe au-dessus d'une voûte (1) couvrant la cave L114 à une hauteur de 3,30 m ;

3. Dans l'idée de créer un niveau supplémentaire, la voûte (1) aurait été démolie sur presque toute sa surface et reconstruite (6) environ 1 m plus bas. Le sol de la cave a peut-être été excavé de 1 m à cette occasion pour atteindre son niveau actuel. La nouvelle voûte (6) se trouve donc 3,40 m au-dessus du sol de la cave. Le nouvel étage consiste en le rez-de-chaussée actuel (L4.3, L7.1, L3.4). Un escalier de bois (7) est aménagé pour joindre le nouveau niveau de sol et l'ancien conservé dans la partie nord de l'édifice. L'extrémité ouest de l'ancienne voûte (1) a été préservée peut-être pour soutenir le niveau de marche supérieur en carrons (2) conservé comme couloir.

4. Le couloir L19.2 est exhaussé de 1,20 m ; son nouveau revêtement est un plancher. La porte (3) est condamnée et la petite rampe d'escalier (9) est installée pour relier le nouveau niveau de circulation resté intact à l'extrémité nord du couloir (L19.3, L51). Cette modification est probablement due à une transformation de la partie sud du bâtiment, peut-être en relation avec l'installation de l'escalier de pierre actuel.

Le local L6.5

Ce bloc sanitaire est installé sous une des rampes de l'escalier de pierre (**Fig. 3**). Les parois du local portent l'escalier. Celui-ci, desservant les niveaux de marche actuels, est probablement plus récent que la plus grande partie du bâtiment dont plusieurs anciens niveaux de marche différents ont été appréhendés dans les paragraphes précédents. Couvert de voûtes à croisée d'ogive, l'escalier pourrait dater du 18^e siècle. Il s'inscrit probablement dans la réfection de l'édifice suite à l'incendie de 1693. Il n'est pas possible de déterminer s'il remplace un escalier situé au même endroit. Mais il permet l'abandon de l'ancienne circulation verticale en bois située dans le secteur nord et probablement accessible de l'extérieur par la petite ruelle nord. Il se pourrait que la cour intérieure ait

assuré une seconde circulation verticale avant la construction de l'escalier de pierre qui l'aurait remplacée.

Dans le local L6.5, le secteur nommé E R-1, dont le plafond peu élevé porte le pallier de l'escalier, est pavé de carrons (**Fig. 20**). Ceux-ci se rapportent peut-être à l'époque antérieure à l'escalier de pierre.



Fig. 1. Plan du rez inférieur, sur lequel ont été reportés les emprises des trois corps de bâtiments actuels (rose, bleu, vert) et les murs-porteurs (jaune). Sur la base du plan de la Fondation Ateliers d'Artiste.

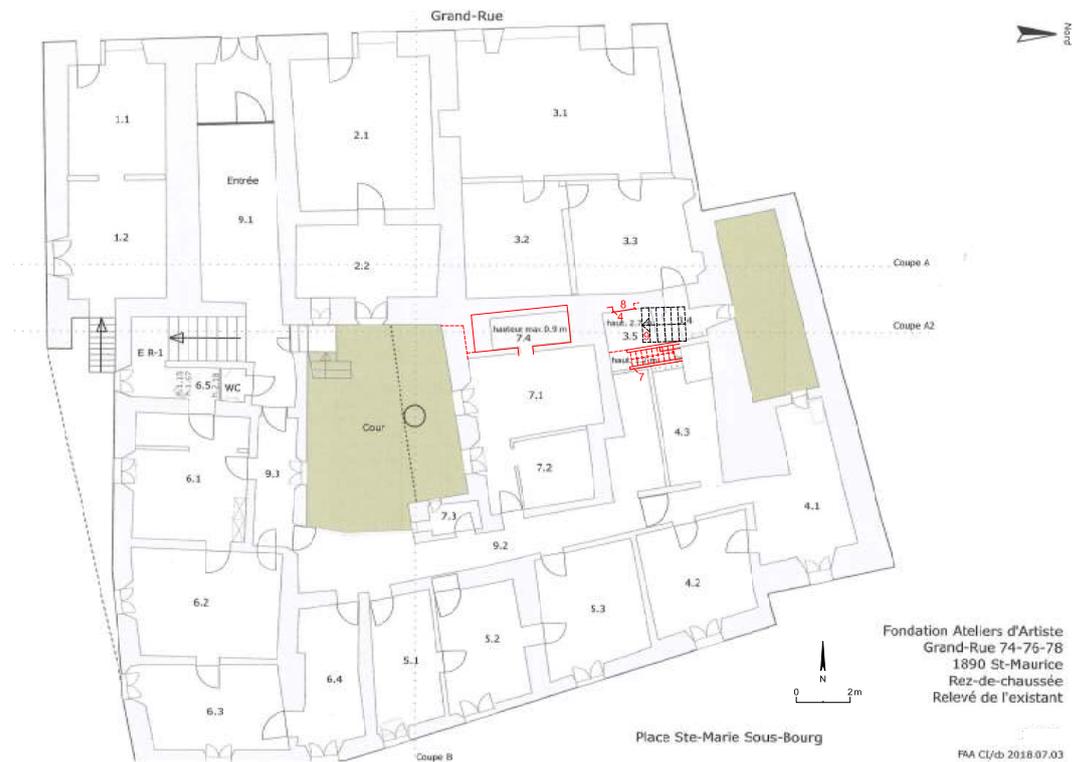


Fig. 2. Plan du rez-de-chaussée du bâtiment. En rouge, les éléments archéologiques observés sur place. Sur la base du levé effectué par la Fondation Ateliers d'Artiste.

4: porte dont les piédroits sont en plâtre surcuit (rosâtre) dans une paroi de 0,20 m d'épaisseur, construite et crépie avec 7: escalier en bois dont il reste les limons dans le local 3.4 / 4.3.

8: bouchon de la porte (4) constitué de fragments de démolition (mortier et pierre) non liés.

9: petit escalier actuel en bois montant du local 19.3 au corridor 19.2

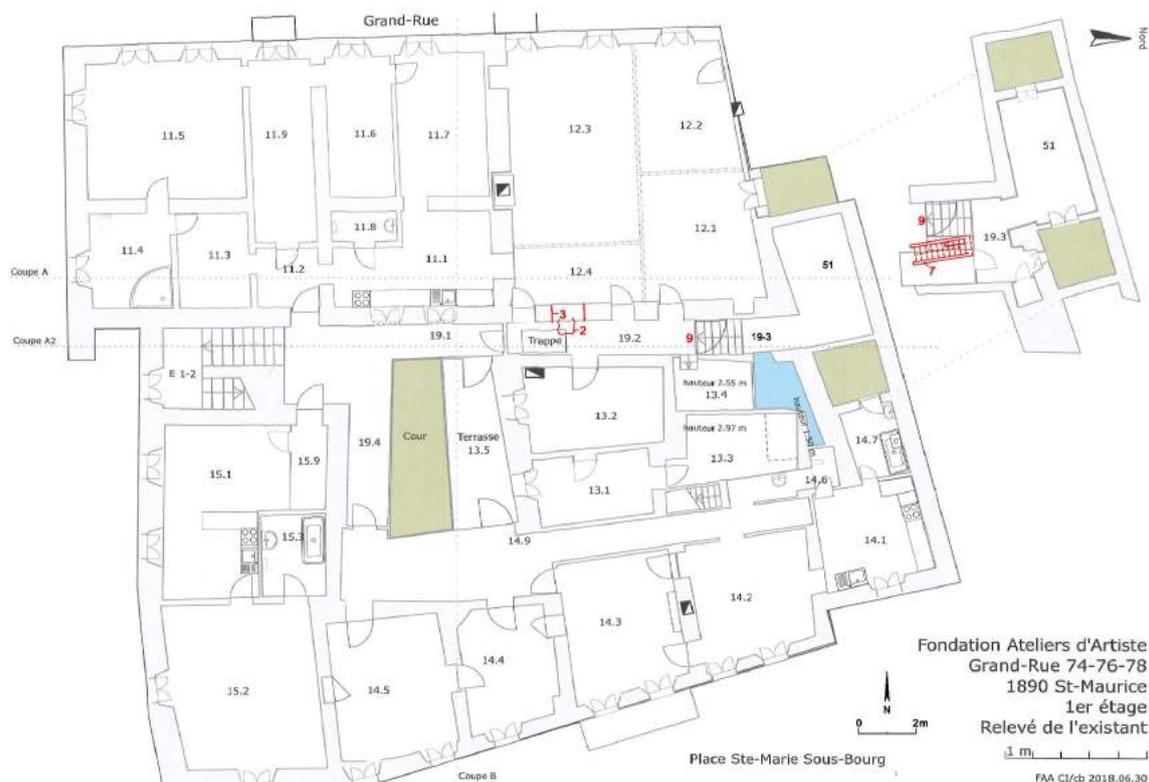


Fig. 3. Plan du 1er étage du bâtiment. En rouge, les éléments archéologiques observés sur place. Sur la base du levé effectué par la Fondation Ateliers d'Artiste.

2: reste d'un sol en carrons associé à la porte (3).

7: escalier en bois dont il reste les limons dans le local 3.4 / 4.3.

9: petite rampe d'escalier actuelle reliant le couloir 19.2 et les locaux L19.3 et L51

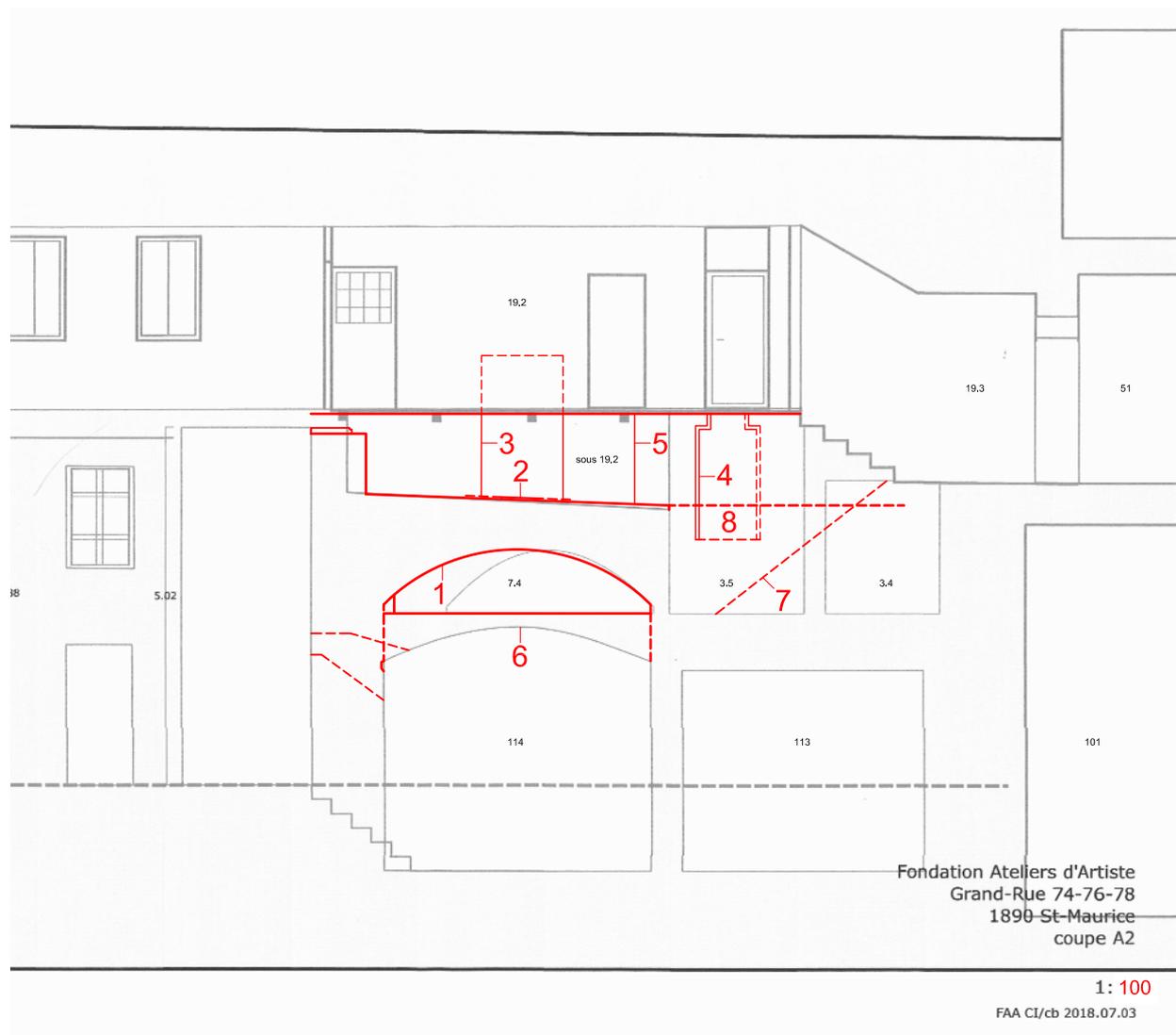


Fig. 4. Coupe nord-sud, vue ouest, du bâtiment à la hauteur des locaux L7.4 et L3.4. En **rouge**, les éléments archéologiques observés sur place. Sur la base du levé effectué par la Fondation Ateliers d'Artiste.

- 1: ancienne voûte de cave, dont un tronçon est conservé dans le local bas L7.4
- 2: reste d'un sol en carrons associé à la porte (3).
- 3: piédroits nord et sud d'une porte aujourd'hui bouchée
- 4: porte dont les piédroits sont en plâtre surcuit (rosâtre) dans une paroi de 0,20 m d'épaisseur, construite et crépie avec le même mortier
- 5: limite verticale interprétée comme la reconstruction de la paroi en plâtre surcuit.
- 6: voûte actuelle de la cave L114, construite à la suite de la démolition de la voûte (6) et de la modification des niveaux de marche (ajout d'un niveau supplémentaire?).
- 7: escalier en bois dont il reste les limons-porteurs dans le local 3.4 / 4.3.
- 8: bouchon de la porte (4) constitué de fragments de démolition (mortier et pierre) non liés.

Fig. 8. Extrait du cadastre de 1840.
En **bleu**: l'emprise de la maison actuelle. Ses limites correspondent à celle de 1840.



Fig. 9. La cour intérieure, vue de l'est. Si les fenêtres qui donnent sur la cour sont toutes percées dans les parois, elles suggèreraient que la cour était occupée par un bâtiment à l'origine et que ces fenêtres n'existaient pas alors.



Fig.10. Profil de la façade orientale du bâtiment, à la hauteur de la cour intérieure, vue du nord. La façade est incurvée vers l'extérieur.



Fig.11. La cour intérieure et son arcade, vus du sud-est. L'arcade soutient une terrasse probablement créée récemment (19^e siècle?). Les tambours du pilier central sont des remplois: ils proviennent peut-être du sous-sol excavé de la maison, ou de la récupération des matériaux de démolition de l'église Notre-Dame-le Bourg située au sud de la maison, incendiée en 1693, démantelée au cours du 18^e siècle et totalement disparue en 1810.
A: sablière basse de la paroi d'un local aménagé sous l'arcade.



Fig. 12. La cour intérieure, vue de l'est. La terrasse et les galeries vitrées pourraient avoir été créées au 19^e siècle.



Fig. 13. Local 7.1, paroi ouest, vue du sud-est. La petite porte donne accès à un cellier ou à la réserve de bois, dont le plafond est un tronçon conservé d'une ancienne voûte.



Fig. 14. Intrados de l'ancienne voûte (1) couvrant le local bas L7.4 attenant à la cuisine, vu de l'ouest. Les empreintes de coffrage de la voûte sont visibles au-delà de la paroi ouest de la cuisine L7.1.



Fig. 15. Ancien passage, ou corridor, conservé sous la plancher du couloir actuel L19.2, vu du nord.
A: reste du sol en carrons de terre cuite.
B: piédroits de porte (voir Fig. 4, 3) en relation avec ce sol.



Fig. 16. Local L4.3, extrémité ouest, vu du sud-ouest. La poutre incinée est le limon porteur oriental d'un escalier de bois montant depuis ce niveau de marche au niveau du local L19.3.



Fig. 17. Local L4.3, extrémité ouest, vu de l'est.
A: «coffre» en bois couvert de plâtre, dont l'interprétation est incertaine.



Fig. 18. Local L4.3, paroi ouest, vu de l'est.
Les flèches désignent le piédroit sud de la porte (voir **Fig. 4**, 4) aménagée d'origine dans une paroi maçonnée au plâtre surcuit de 0,20 m d'épaisseur. La maçonnerie (**A**) bouchant la porte est composée de fragments de démolition (pierres et mortier) sans liant.



Fig. 19. Local L4.3, paroi ouest, vu de l'est.
Les flèches désignent le piédroit sud de la porte (4) aménagée d'origine dans la paroi au plâtre surcuit.
A: limite (5, sur les relevés fig. 2 et 3) dans la maçonnerie séparant la paroi au plâtre (plus ancienne) d'une reconstruction de la paroi.



Fig. 20. Local L6.5 (E R-1), vu de l'est.
Le plafond consiste en le dessous de l'escalier de pierre (aménagé au 18^e siècle?). Le sol est couvert de carrons suggérant une époque antérieure où l'on pouvait utiliser ce local en se tenant debout.

ST-MAURICE

MAISON GRAND-RUE 74-76-78

LOCAUX L 3.1, 3.2, 3.3
Intervention de février 2020



Salle L 3.1, vue du nord

Marie - Paule Guex

Février 2020

ST-MAURICE

TERA

Travaux, Etudes et Recherches Archéologiques
route de Chandoline 27b - 1950 Sion
Tél. 027/322 29 24, e-mail : info@terasarl.ch

Maison Fondation Ateliers d'Artiste, Grand-Rue 74, St-Maurice.

Intervention des 5 et 6 février 2020

La grande salle L. 3.1, 3.2, 3.3

Travaux effectués

Les parois séparatrices des trois locaux ont été démontées ainsi que le plancher des deux espaces arrière (L. 3.2 et 3.3). Le sol carrelé de la salle L. 3.1 est conservé.

Sous le plancher, entre les poutres du châssis, des pierres d'un certain calibre (0,20 – 0,30 m) ont été retrouvées disséminées aléatoirement par les constructeurs du plancher, sans doute pour s'épargner la peine de les évacuer. Elles ont été débarrassées par les maçons en faisant l'objet d'un rapide examen visuel afin de s'assurer qu'elles ne comportaient pas des restes de sculpture ou d'inscription, qui ne seraient pas exceptionnels dans ce quartier de St-Maurice à fort potentiel archéologique.

La poussière et la sciure produite par le plancher ont été éliminées également par les maçons. Un sol en petites pierres est apparu sur toute la surface des locaux L. 3.2 et 3.3. Il se poursuit sous le carrelage conservé de l'espace L. 3.1 ; sa limite ouest coïncide peut-être avec la façade actuelle.

Un nettoyage de la surface (à l'aspirateur) et un complément de fouille dans le secteur nord où du sédiment tassé n'avait pas pu être enlevé par les maçons ont été exécutés. Puis les vestiges au sol, ainsi que les surfaces décrépies des parois ont été documentés (dessin, description, photographies). Un plan des vestiges est présenté ici (**Fig. 1**)

Le sol en pierres (10)

L'ancien sol est constitué de pierres émoussées, rarement anguleuses, d'une taille comprise entre 0,10 et 0,30 m. Elles sont disposées en grande majorité de chant et maintenues dans une couche de sable de rivière fin (tamisé). Les paveurs semblent avoir posé le tapis par plages carrées ou rectangulaires de 1,00 – 1,50 m de côté, délimitées par des rubans de pierres plus grandes (env. 0,20 – 0,30 m) juxtaposées et posées préalablement. Ce procédé visait probablement un effet décoratif autant que pratique (**Fig. 2**). La surface n'était pas recouverte d'une chape de mortier, mais du sédiment piétiné a fini par combler les interstices entre les pierres.

Ce sol se situe de plain-pied avec la rue, soit 0,10 m sous le niveau du trottoir actuel et 0,25 m sous le carrelage conservé de la salle L. 3.1. Il a été aménagé dans le volume de la salle telle qu'elle apparaît maintenant, débarrassée des cloisons séparatrices : un ruban de pierres posées à plat borde chacune des parois nord, est et sud, sans être strictement au contact des maçonneries. L'espace entre le ruban et les murs est comblé par des pierres placées aléatoirement.

Le plafond

Les solives du plafond, d'orientation nord-sud, sont elles aussi prévues pour couvrir la surface de la salle L. 3.1 - 3.2 - 3.3¹. Elles ont une longueur de 8,50 m et le sommier est-ouest visible aujourd'hui a peut-être été installé postérieurement pour étayer cette importante portée² (**Fig. 3**).

La paroi sud (13) et la cheminée

La paroi sud semble avoir été construite d'un seul tenant (**Fig. 4**). Elle comprend d'origine une cheminée et probablement, dans son épaisseur, un canal de fumée³. L'âtre est actuellement bouché par des briques de type récent. Un tuyau de poêle actuellement coupé au nu du mur à l'aplomb de la cheminée indique que cette dernière a été remplacée par un poêle (**Fig. 5**).

La sole de la cheminée, légèrement surélevée (010 – 0,15 m) par rapport au sol de pierres, indique clairement que l'âtre a été aménagé en fonction de ce niveau de sol (et non pas du niveau du plancher retiré en 2019).

Deux portes, aujourd'hui condamnées par des panneaux du côté sud du mur, ont été percées dans la paroi de sorte à relier les espaces de part et d'autre.

La paroi orientale (8) et l'ouverture (4)

Lors de l'intervention de 2018, la paroi mitoyenne des locaux L. 3.3 et L. 4.3 avait été interprétée comme étant composée de deux cloisons maçonnées dos-à-dos, la première, du côté est étant principalement composée de mortier au plâtre surcuit et dotée d'une ouverture (4). Le percement de la porte en janvier 2020 à cet emplacement confirme la présence de deux parois accouplées et d'une ouverture – porte ou fenêtre⁴. Une structure en plâtre surcuit semble répondre symétriquement au piédroit repéré en 2018. En revanche, le type d'ouverture ne peut être précisé ; d'autres aménagements en plâtre surcuit, très abîmés, semblent équiper la face ouest de la cloison, de part et d'autre de la base de l'ouverture (**Fig. 6**). Ils ne peuvent être identifiés sur la seule base des photos effectuées lors des travaux.

Par ailleurs, la maçonnerie doublant la cloison de plâtre surcuit et bouchant l'ouverture pourrait être postérieure au sol. Le ruban de pierres parallèle à ce mur se trouve en effet à une distance de 1,00 m de celui-ci, ce qui reproduit le rythme des plages de pierres. L'analyse sur place n'a pas été concluante quant à la relation chronologique des pavés et la base du mur (8)⁵, ce qui rend possible cette hypothèse.

A son extrémité sud, la maçonnerie (8) s'appuie contre le mur perpendiculaire (13) ; cette disposition conforte l'idée que la paroi est (8) s'élève sur le bord du sol en pierres.

Les cuves de stockage

Au pied de la paroi nord, près de son extrémité orientale, le fond de deux cuves maçonnées contiguës (11) est conservé sur une hauteur de 0,15 m (**Fig. 7**). Fondées sur le pavage, elles lui sont postérieures. Du mortier épandu pendant leur construction et piétiné par les ouvriers couvre le sol empierré devant les cuves. Ces structures servaient au stockage de denrées alimentaires dans les caves : pommes de terre, poires, céleris-raves, pommes, etc....

Il existe dans le sol (10) un petit secteur où manquent des pierres. Il pourrait peut-être se rapporter à l'emplacement d'un poteau soutenant une étagère.

¹ Il est impossible de déterminer si les poutres sont installées d'origine ou percent les murs nord et sud, en raison de la présence de nombreux mortiers de rempochage profond, et, dans le cas de la paroi nord, parce que le mur conserve en grande partie son crépi actuel.

² A l'étage se trouve une salle de surface équivalente. Le solivage n'a donc pas été prévu pour porter une paroi de refend se trouvant à l'étage.

³ A moins que celui-ci n'ait été compris dans un coffre adossé à l'autre face du mur.

⁴ Ces travaux ont été effectués sans observation archéologique. Seules des photos prises au cours des travaux en témoignent.

⁵ Il est impossible de déterminer si ces pierres sont sous ou contre la maçonnerie du doublage (8).

Plus tard, lorsque le sol a été surélevé, une autre cuve (12) a été installée contre la paroi est du local, en perçant le pavage (**Fig. 2 et 8**). Elle est conservée sur une hauteur de 0,30 m au-dessus du niveau de pierres. La face extérieure de la maçonnerie est liée au mortier de ciment et montée contre terre, tandis que la face intérieure est façonnée joliment au mortier à la chaux et lissée. Le fond est également maçonné et situé 0,10 m sous le sol en pierres. La paroi intérieure nord coïncide avec la cloison de refend moderne des locaux L. 3.2 et 3.3, la prolongeant vers le bas dans l'intérieur de la cuve sous le niveau du plancher. La fonction de cette structure est vraisemblablement la même que celle des cuves (11) précédentes.

Fonction du local L. 3.1, 3.2, 3.3 et datation

Cette salle de taille importante (8,50 x 9,00 m) est située de plain-pied avec la rue, à proximité directe de la place centrale de la ville (près de la « Halle » au 17^e siècle selon l'illustration de Mérian, près du parvis de l'Hôtel de Ville dès le 18^e siècle). Elle est dotée d'un pavage de pierres mis en œuvre avec une volonté décorative, d'un plafond soigné avec de nombreuses grandes solives et des entrevous étroits de belle qualité, chauffée de surcroît. Elle pourrait être interprétée comme une salle de réunion ou de réception de la commune, d'une corporation ou d'un haut personnage propriétaire du bâtiment. Pour en connaître la date d'utilisation, voire de construction, il suffit de soumettre le solivage du plafond et le linteau de bois de la cheminée à une analyse dendrochronologique.

Plus tard, le local a été reconverti en cave et subdivisée en trois locaux, sans qu'il soit possible de déterminer la chronologie de ces événements.

Les structures antérieures

Les surfaces décrépies des parois ont livré quelques informations intéressantes, quoique très ponctuelles.

Des vestiges d'un niveau de circulation différent de l'actuel

A l'extrémité nord de la paroi orientale, quelques pierres plates disposées en voussoir témoignent de la présence d'un arc (14) couvrant une porte ou une fenêtre, situé 1,10 – 1,30 m au-dessus du pavage de pierres (**Fig. 9**). Cette ouverture fait partie d'une toute autre maçonnerie que celle du doublage de la paroi en plâtre surcuit et reflète la complexité de la paroi (**Fig. 10**). Le même type de structure (15) est repérable dans la paroi nord, en grande partie oblitérée par le percement de la porte en 2019 (**Fig. 11**). Les voussoirs y sont plus petits mais leur niveau au-dessus du sol est le même que l'arc (14) mentionné précédemment. Ces deux linteaux semblent liés avec un mortier identique et pourraient donc appartenir au même ensemble constructif, mais la relation chronologique entre leurs parois respectives est inconnue⁶ (**Fig. 12**). Ils témoignent tous deux d'un niveau de marche plus bas d'env. 1,00 m que le sol pavé (10). Ils se rapportent certainement à une époque plus ancienne (mais faisant partie du Moyen Âge) où la configuration des lieux était différente. Ce type d'arcs est en principe caractéristique de faces extérieures de bâtiment. Ils refléteraient la présence d'un espace à ciel ouvert à la place de la salle L. 3.1, 3.2, 3.3.

La paroi nord est constituée manifestement de plusieurs phases de construction différentes, qu'il n'a pas été possible de distinguer avec précision, en raison de la présence d'une trop grande quantité de mortiers de rempochage dissimulant la maçonnerie brute (**Fig. 13**). A l'extrémité ouest de la paroi, dans la partie haute du mur, qui semble constituée d'une maçonnerie différente de celle qui comprend l'arc aux voussoirs (15), il existe la partie inférieure d'une ouverture (16). D'une largeur de 0,70 m et visible sur une hauteur de 0,85 m, elle apparaît 2,55 m au-dessus du carrelage conservé de la salle (0,25 m au-dessus du pavage de pierres 10). Qu'il s'agisse d'une porte ou d'une fenêtre, elle témoigne de l'existence d'un sol différent de l'actuel (**Fig. 14**). S'il s'agit d'une porte, elle reflète l'existence

⁶ Le crépi de l'angle qu'elles forment est conservé.

d'un étage de bâtiment à l'emplacement de la salle L. 3.1 – 3.2 – 3.3 ou, au moins, d'un escalier permettant de l'atteindre.

Le seuil encore brut de la porte nord récemment percée a été examiné. Comme pour souligner l'histoire compliquée des lieux, pas moins de trois maçonneries s'y trouvent, qui ne peuvent être associées à celles entraperçues dans l'élévation du mur, ni aux structures (arcs, portes...) qui s'y trouvent. L'une d'elles, la plus ancienne, semble pouvoir être interprétée comme un mur constitué de grosses pierres, ayant une orientation légèrement différente de la paroi nord actuelle, que des maçonneries de doublage ont corrigées sur chacune de ses deux faces (**Fig. 15**).

La porte percée dans la paroi nord de la cuisine L. 4.1

Le bas du percement a été nettoyé et documenté. Les extrémités de deux poutres soutenant le sol de la cuisine y sont visibles. Elles sont solidement ancrées dans la maçonnerie du mur à l'aide de mortier au plâtre surcuit rose. Cette disposition atteste que le solivage, qui recouvre une ancienne ruelle, n'est pas aménagé d'origine dans le mur, mais qu'il y a été percé. Une chape de plâtre surcuit rose, lissé en surface, recouvre les entrevous et surmonte de quelques millimètres la surface des poutres (**Fig. 16**). Il est possible qu'un revêtement (dalles, briques, planches, autre chape de finition...) formait le niveau de marche proprement dit. Du mortier du mur a été prélevé en prévision d'autres analyses portant sur ce secteur du bâtiment.

Le local L. 4.3

Après démontage des parois légères, il apparaît que les différents types de briques utilisés pour revêtir les sols se rapportent à la subdivision de l'espace par ces parois, se référant peut-être à des dates de pose différentes.

Les limons d'escalier en bois traduisent l'adaptation les uns par rapport aux autres des niveaux différents de bâtiments ayant été réunis. (**Fig. 17**).

Conclusion

L'ancienne grande salle de réunion, ou de réception, sise au rez-de-chaussée de ce bâtiment proche du centre économique et politique de la ville est peut-être mentionnée dans les sources écrites. Une recherche dans les archives pourrait s'avérer intéressante. L'analyse dendrochronologique du plafond et de la cheminée fournirait une date d'utilisation et un jalon dans la chronologie de cette partie du bâtiment.

Etant donné le bon état de conservation du plafond et du pavement, la réhabilitation de cette salle devrait être effectuée en évitant leur démontage dans la mesure du possible.

La complexité des maçonneries composant les murs du bâtiment imposerait un petit examen des parois avant le percement d'une porte, s'il est prévu au final de décrépiter ces parois. Et suivant le cas, un regard archéologique en cours de démontage pourrait être utile à l'étude générale.

L'étude très succincte des plages décrépées des parois a fourni une information intéressante : l'existence d'un niveau de circulation environ 1 mètre plus bas que l'actuel, peut-être associé à un niveau de chaussée situé à la même altitude. Si des travaux devaient être menés par la Commune de St-Maurice dans la Grand-Rue, il sera intéressant de vérifier cette hypothèse.

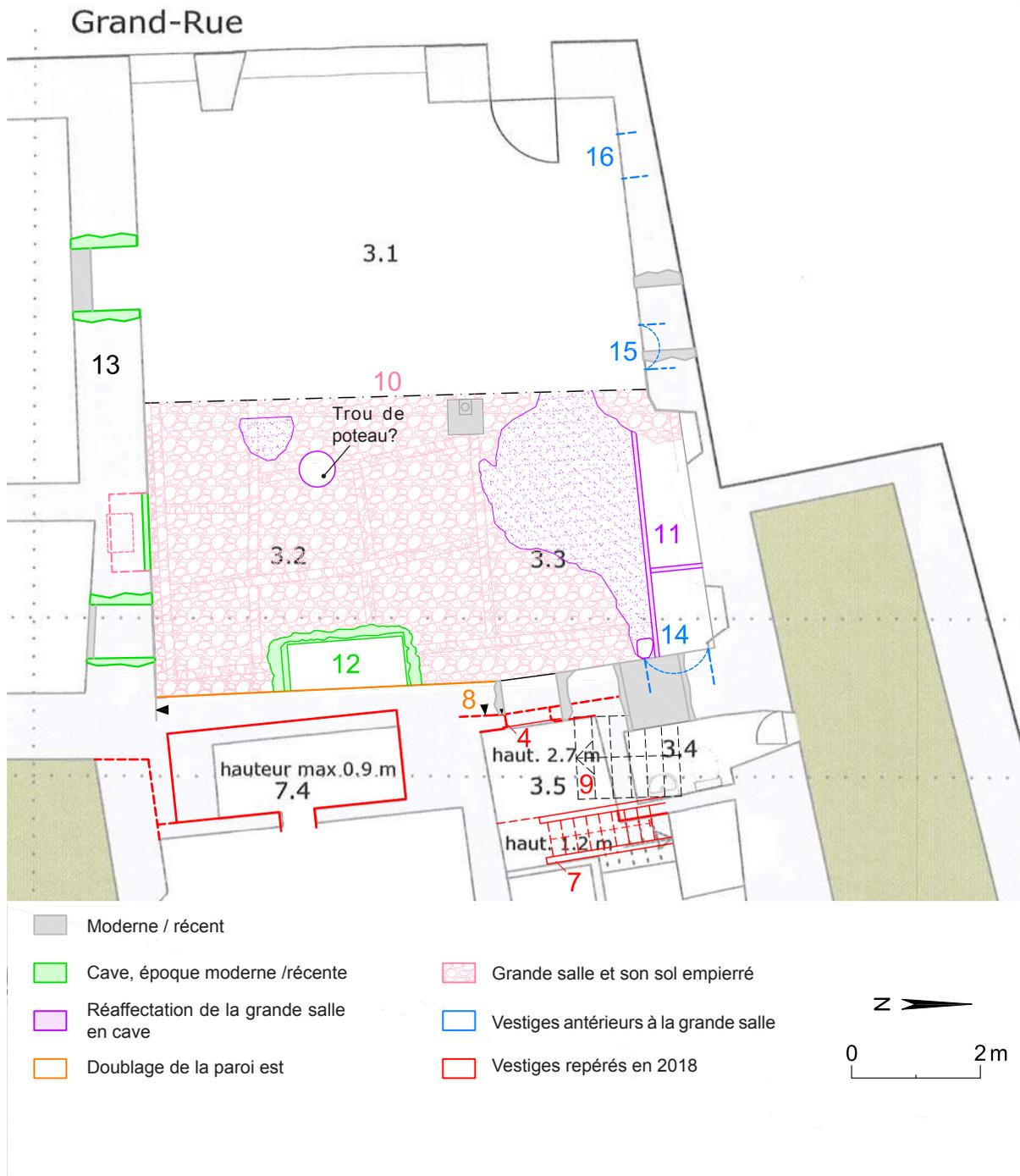


Fig. 1. Plan des locaux L. 3.1 - 3.2 - 3.3 au rez-de-chaussée. Sur la base du plan de la Fondation Ateliers d'Artiste.



Fig. 2. Sol en pierres (10) de la grande salle L.3.1 - 3.2 - 3.3, vu du sud-ouest. Les rubans de pierres plates juxtaposées délimitent des plages quadrangulaires décoratives.



Fig. 3. Plafond de la grande salle L. 3.1 - 3.2 - 3.3, vu du sud-ouest. Les solives ont une portée de 8,50 m qui a nécessité leur renforcement par un sommier. Leur datation par dendrochronologie fournirait la date d'utilisation de cette grande salle de réunion ou de réception.



Fig. 4. Paroi sud présentant une seule phase de construction.



Fig. 5. Cheminée (bouchée) aménagée lors de la construction de la paroi sud. Elle a été remplacée par un poêle comme l'indique le tuyau de poêle encore visible dans le haut de la paroi.

Fig. 6. Percement de la porte entre les locaux L. 3.3 et L. 4.3, janvier 2020, vue de l'ouest.

A: piédroits symétriques

B: structure contre la face ouest du piédroit.

C: bas de l'ouverture

Photo Jean Menthonnex.

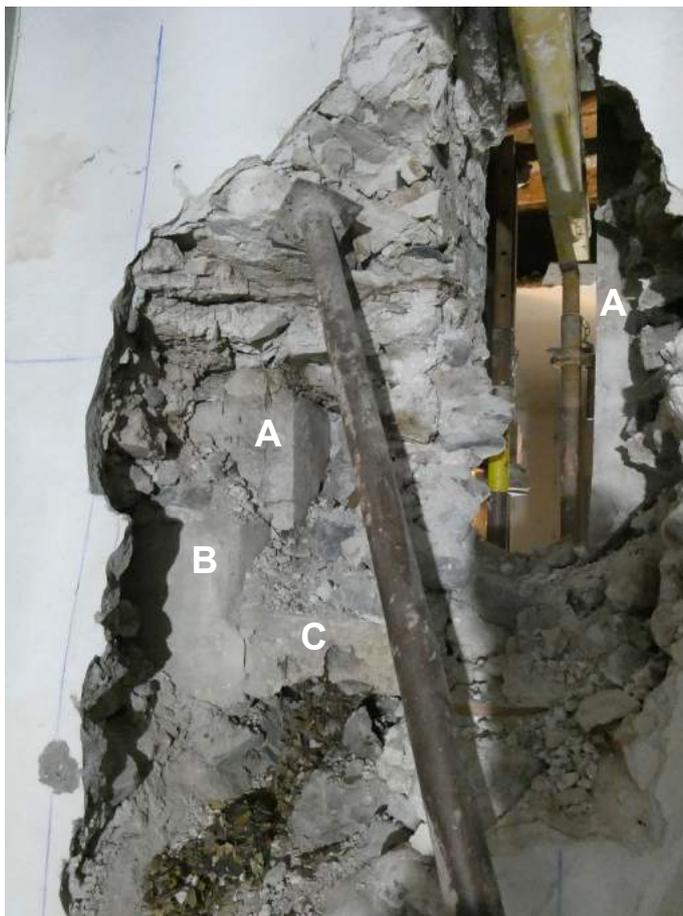


Fig. 7. Fonds de cuves de stockage contre la paroi nord de la salle transformée en caves, vue du sud-ouest.

Fig. 8. Cuve de stockage aménagée contre la paroi orientale, après surélévation du sol. Vue du nord.



Fig. 9. Paroi orientale, reste des voussoirs d'un arc (14) couvrant une porte ou une fenêtre associée à un niveau de marche situé env. 1,00 m plus bas que maintenant. Vue de l'ouest.

Fig.10. Paroi orientale de la salle. Elle est constituée de plusieurs maçonneries témoignant de plusieurs phases de construction. Vue de l'ouest.



Fig.11. Petits voussoirs de l'arc (15) d'une porte ou d'une fenêtre conservés dans le piédroit de la porte récemment percée dans la paroi nord. Ils attestent l'existence d'un niveau de sol antérieur, près d'1,00m plus bas que maintenant. Vue du sud-est.



Fig. 12. La relation chronologique entre les parois est et nord est masquée par le crépi conservé. Vue du sud.



Fig. 13. Paroi nord, composée de plusieurs types de maçonnerie, se rapportant à des époques de construction différentes. Vue du sud.



Fig. 14. Partie inférieure d'une ouverture dans le haut de la paroi nord, coupée par le solivage. Vue du sud.



Fig. 15. Seuil de la porte récemment percée dans la paroi nord, vue depuis le nord. Les traits-tirés roses délimitent une probable paroi plus ancienne corrigée par des maçonneries la doublant de part et d'autre.



Fig. 16. Seuil de la porte récemment percée dans la paroi nord du local L 4.1, vu du nord.
A: extrémités des solives portant le sol du local aménagé au-dessus de l'ancienne ruelle reliant la Grand-Rue à la rue de l'Eau Vive.



Fig. 17. Local L 4.3, vu de l'est. Les petites rampes d'escalier en bois permettent de relier des niveaux de sol prévus au départ pour des unités de bâtiment différentes les unes des autres ayant été réunies par la suite.

LISTE DES UNITES DE TERRAIN (UT)

UT	Description	Interprétation	Local
1	Voûte vue sur son intrados seulement, dans le local 7.4. Moulée par la paroi ouest de la cuisine 7.1.	Ancienne voûte de la cave 114, dont ce tronçon a été conservé pour maintenir en place le niveau de marche UT2 situé au-dessus.	L 7.4
2	Quelques carrons ajustés ensemble conservés sous le plancher du couloir 19.2. Associés à la porte UT3.	Reste de pavage d'un local ou d'un corridor contemporain de l'ancienne voûte de cave.	sous L 19.2
3	Bas des piédroits d'une porte dans la paroi ouest du volume conservé sous le plancher de la salle 19.2. Largeur: 1,15 m. Hauteur inconnue: le haut de la porte est dissimulé sous le revêtement de la paroi ouest du couloir 19.2.	Porte fonctionnant avec un niveau de marche (UT2) situé 1,15 m sous le plancher du corridor 19.2.	sous L 19.2
4	Piédroit sud d'une porte dans la paroi ouest du local non fréquenté 3.5. Revêtue de plâtre surcuit rose, qui habille aussi la face est du mur. Feuillure. Rétrécissement de la partie supérieure de la porte. Conservée sur une hauteur de 1,80 m; largeur inconnue. Seuil situé 1,10 m au-dessus du sol actuel du local (qui est le même que celui de l'étage) et 0,80 m plus bas que le sol en carrons UT2. Face ouest du piédroit: présence d'un support d'étagère 0,48 m au-dessus du seuil. Epaisseur de la paroi où s'ouvre la porte: 0,20 m. Relation chronol de la porte avec ce mur: indéterminée. Lors du démontage, piédroit symétrique repéré (sur photo) et ressaut contre la face ouest des deux piédroits, tablette, située près d'1 mètre au-dessus de la grande salle L.3.1 - 3.2 - 3.3.	Porte ou fenêtre fonctionnant avec un niveau de marche n'ayant pas de correspondant dans les environs proches.	L 3.5
5	Limite verticale de maçonnerie: le mur où s'ouvre la porte UT4 est arraché et moulé par une autre maçonnerie au mortier à la chaux..	Limite entre deux phases de construction.	sous L 19.2
6	Voûte vue sur son intrados seulement, dans le local 114.	Voûte actuelle de la cave 114.	L 114
7	Deux poutres incurvées inclinées contre deux parois maçonnées légères et parallèles à 0,80 m de distance. Elles comprennent des sillons verticaux et horizontaux de 20 cm de longueur, échelonnés sur toute leur longueur.	Reste d'une escalier de bois reliant le sol actuel de la salle 3.5 à la salle 19.3 (2 m de dénivellation).	L 3.5

8	<p>Bouchon de la porte UT4: paraît une maçonnerie composée de matériaux de démolition non liés. Un trou a permis d'y passer une main pour tater le support d'étagère en face ouest du montant de la porte.</p> <p>Ce bouchon fait partie d'une paroi doublant la face ouest de celle qui est composée de plâtre surcuit.</p> <p>Maçonnerie: pierres de toutes sortes, émoussées, quelques fragments de briques et de mortier au plâtre surcuit, pas d'assises visibles; mortier: grossier, beige foncé, fonce beaucoup quand on le mouille, très sableux, pulvérulent. Beaucoup de crépis différents (au nombre de 4 au moins) dont 1 crépi au plâtre surcuit.</p> <p>Le parement n'est pas vertical mais convexe.</p>	<p>Paroi est de la salle L. 3.3 et bouchon de l'ouverture UT4 qui se situe dans un mur au plâtre surcuit (?) de 0,20 m d'épaisseur (?) dont seule une petite longueur a été vue.</p>	<p>L 3.1 - 3.2 - 3.3</p>
9	<p>Escalier en bois, composé de 6 marches.</p>	<p>Escalier actuel reliant le niveau 19.3 au niveau du corridor 19.2.</p>	<p>L 19.2, 19.3</p>
10	<p>Pavement formé de pierres émoussées, de toutes formes, maintenues dans du sable de rivière tamisé. Composé de plages quadrangulaires de 1 - 1,50 m de côté séparées par des rubans de pierres plates posées à plat et juxtaposées les unes aux autres pour former les limites de ces plages.</p> <p>Le pavement est limité au nord, est et sud par les parois actuelles du local; la limite ouest est dissimulée par le carrelage conservé de la salle L3.1. Des rubans de pierres bordent le pied des parois.</p>	<p>Sol en pierre d'une grande salle</p>	<p>L 3.1 - 3.2 - 3.3</p>
11	<p>Deux fonds de bacs rectangulaires maçonnés construits contre la paroi nord. Largeur: 0,70 m, longueur: 1,20 m et min. 2 m, les deux bacs étant séparés par une planche verticale dont il subsiste le négatif dans le mortier. Hauteur conservée: 0,15 m. Devant les bacs, le mortier utilisé pour les construire est étalé sur le pavement de pierres et piéciné. Relation chronologique avec les niches dans le mur nord: indéterminée.</p>	<p>Cuve de stockage de denrées alimentaires</p>	<p>L 3.1 - 3.2 - 3.3</p>
12	<p>Une cuve maçonnée rectangulaire aménagée contre la paroi orientale de la salle, en perçant le pavement de pierres UT10. Dimensions intérieures: 0,70 x 1,80 m. Conservé 0,30 m au-dessus du sol en pierres (UT10) et cette partie conservée est montée contre terre: la cuve est adaptée à un niveau de sol plus haut que le pavement UT10. Maçonnerie de pierres liées au ciment, parois intérieures revêtues de mortier à la chaux blanc. La paroi intérieure nord correspond au bas de la paroi séparatrice moderne (démontée en 2019). Fond en maçonnerie, plus bas de 0,10 m que le sol pavé UT10.</p>	<p>Cuve?</p>	<p>L 3.1 - 3.2 - 3.3</p>

13	<p>Paroi sud de la grande salle. Maçonnerie de très nombreuses pierres ébréchées, quelques-unes roulées, quelques rares fragments de briques, pas d'assises visibles. Mortier brun-orangé, quelques sables et peut-être du limon, très pulvérulent. Epaisseur: inconnue.</p> <p>Ouverture d'origine: la cheminée (dim.: 1,20 x 1,00 m), linteau composé d'une planche en bois, probablement habillée de pierre à l'origine; profondeur inconnue, car bouchée. Canal de fumée compris dans l'épaisseur du mur, ou dans un coffre de l'autre côté du mur. Bouchon de briques modernes et plâtre. Tuyau de poêle percé dans le sommet du mur atteste du remplacement de la cheminée par un poêle. Sole de la cheminée correspond au pavement de pierres UT10.</p> <p>Deux portes percées dans le mur et bouchée au nu du parement sud du mur.</p> <p>Poutres du plafond: semblent d'origine dans ce mur.</p>	Paroi sud de la salle, peut-être aménagé en même temps que le plafond et le sol en pierres.	L 3.1 - 3.2 - 3.3
14	<p>Arc couvrant une porte ou une fenêtre (bouchée), vu sur une longueur d'env. 0,60 m dans la paroi est du local L. 3.3. Intrados situé entre 1,10 et 1,30 m au-dessus du sol pavé UT10. Pierres en voussoirs: pierres émoussées plates de 0,35 m de longueur. Mortier liant les voussoirs: au plâtre surcuit rose-beige, avec un peu de sables et graviers, très friable, semble également lier le mur alentour (mais la vision est restreinte). Bouchon de cette ouverture arquée: pierres et mortier gris sableux. Piédroits pas observés: largeur de l'ouverture inconnue.</p>	Porte ou fenêtre dans la paroi est, attestant un niveau de marche situé 1 m plus bas	L 3.1 - 3.2 - 3.3
15	<p>Reste d'un arc couvrant une porte ou une fenêtre (bouchée) dans la paroi nord de la salle, en grande partie oblitérée par la porte percée en 2019. Pierres en voussoirs: plates, 0,20 m de longueur. Situé à la même hauteur que l'arc UT14, le mortier liant les voussoirs semble être le même que celui de l'arc UT14, le mortier liant le mur est impossible à déterminer (trop de ciment, trop de crépi conservé...).</p>	Porte ou fenêtre dans la paroi nord, attestant un niveau de marche situé 1 m plus bas	L 3.1 - 3.2 - 3.3
16	<p>Partie inférieure d'une porte ou fenêtre (bouchée), observée dans la partie supérieure de la paroi nord à son extrémité ouest. Largeur: 0,70 m, visible sur une hauteur de 0,85 m, à 2,55 m au-dessus du carrelage conservé de la salle. Impossible de déterminer si elle est percée dans la paroi. La maçonnerie du mur n'est pas agencée en front parementé indiquant des piédroits aménagés d'origine. Reprise ponctuelle des piédroits avec du mortier au plâtre surcuit: percement? Piédroits revêtus de crépi gris, fin; seuil ou tablette constitué de la maçonnerie du mur. Bouchon: pierres plus grandes que celles utilisées dans le mur, mortier gris, fin.</p>	Porte (ou fenêtre?) dans la paroi nord, attestant un niveau de marche situé 2,50 m (ou 1,70 m ?) plus haut que maintenant	L 3.1 - 3.2 - 3.3

ST-MAURICE

MAISON GRAND-RUE 74-76-78

ÉTUDE DE LA COUR INTÉRIEURE
(24-25-26 février 2020)



La cour intérieure, durant les travaux, vue du sud-est

Marie - Paule Guex
Marianne de Morsier Moret

Avril 2020

Saint-Maurice

Maison Fondation Ateliers d'Artiste, Grand-Rue 74-78

1. Travaux effectués

Les parois délimitant la cour intérieure ont été piquées sur toute la hauteur disponible sous la terrasse et la galerie en bois. Le corridor oriental assurant l'accès depuis la Place Sainte-Marie-Sous-le-Bourg a lui aussi été entièrement décrépi. Certaines petites surfaces ont été immédiatement repochées au ciment puisque les pierres de parement menaçaient de se desceller. Les parois de la tour des latrines dressée dans l'angle nord-est de la cour ont été en grande partie reconstruites anciennement déjà (au cours du 20^e s. ?), mais les fenêtres ont été transformées lors des présents travaux. Ces surfaces couvertes en urgence de mortier au ciment ont parfois gêné l'analyse archéologique et nous ont contraints à une certaine réserve.

L'analyse archéologique consistait à repérer les différentes maçonneries constituant les murs et tenter de les intégrer dans une chronologie relative permettant de retracer l'histoire de la construction. Des datations par dendrochronologie ont permis de caler cette chronologie relative dans une échelle de temps absolue.

Dans un tel exercice, il est important de se rendre compte que la zone analysée ici n'est qu'une infime partie du bâtiment, et que cette analyse est rendue complexe par les changements de niveau dont il a été l'objet. Il est possible de constater les faits, mais pas toujours de les expliquer. Les quelques interprétations présentées ici pourraient être remises en questions lors d'études portant sur les secteurs directement voisins de la cour.

Le travail d'élaboration a été entravé par les imprécisions du plan mis à disposition, qui ont été vérifiées dans le secteur concerné, mais pas au-delà. Dès lors, les superpositions, les projections de lignes, d'axes et de hauteurs qui sont nécessaires à la compréhension de l'évolution du bâtiment, font défaut. Nous présentons ici un plan hybride : le plan de la cour intérieure modifié (**Fig. 1**), superposé au plan général non mis à jour (**Fig. 2**). Un diagramme chronostratigraphique est proposé pour suivre l'évolution de cette cour intérieure (**Fig. 3**).

2. La grande salle L. 3.1 – 3.2 – 3.3

L'analyse dendrochronologique des solivages de la salle révèle que cette grande salle a été aménagée dès 1695, soit, très peu de temps après l'incendie de 1693¹. Le linteau de la cheminée livre la même datation, indiquant clairement que la salle et la cheminée de la paroi sud fonctionnaient ensemble. Sur le plan 1775 figure une petite avancée sur la rue à la hauteur de cette salle ; cette caractéristique (un avant-toit, une vitrine, ...) a certainement pour but de signaler la salle dans la ligne des façades orientales de la rue (**Fig. 4**). Ces observations confortent l'importance des lieux au niveau de la municipalité.

C'est probablement à la suite de l'incendie que le niveau de la Grand-Rue a été relevé de 0,80 – 1,00 m. D'une part, la salle d'apparât a été construite de plain-pied avec cette chaussée ; d'autre part, les divers travaux effectués dans le bâtiment pour adapter les sols au nouveau niveau de la rue sont également tous postérieurs à l'incendie.

3. La cour intérieure L. 100

3.1 La phase la plus ancienne observée

Les parois sud, ouest et nord de la cour sont constituées par la même maçonnerie (17) et sont chaînées entre elles ; la paroi ouest présente un fruit assez important. Elles forment le

¹ L'analyse de la salle a été réalisée en février 2020. Voir le rapport du mois de février 2020 : Marie-Paule Guex, *St-Maurice, Maison Grand-Rue 74-76-78. Locaux L. 3.1, 3.2, 3.3. Février 2020.*

périmètre d'un bâtiment ou d'une cour intérieure dont le côté oriental reste pour l'heure inconnu (**Fig. 1**). Deux portes sont prévues dès l'origine dans cette maçonnerie, l'une (38) dans la paroi ouest existe encore, puisqu'elle permet d'accéder directement aux caves ouest depuis la porte de liaison (37) avec le vestibule actuel du bâtiment. L'autre (32), à l'extrémité est de la paroi sud (17), n'existe plus et se signale par son piédroit ouest conservé dans le mur.

La porte ouest (38)

Dans la paroi ouest, la porte (38) est couverte d'un arc surbaissé en guise de linteau et présente une largeur de 1,30 m (**Fig. 5**). Cette mesure indique qu'elle avait à l'origine une fonction différente d'un simple accès à des caves. Son seuil est inconnu (disparu), mais sa restitution (à 412,80 m, au niveau de la première marche sous le petit palier oriental) le situe à une altitude qui ne correspond pas à celui de la cour actuelle (412,00), ni à celui des caves ouest actuelles (412,00 également), ni même à celle du rez-de-chaussée actuel (env. 413,60). Cette porte reflète des niveaux différents d'aujourd'hui à l'ouest et à l'est. Elle se situe en outre environ 0,60 m sous le niveau actuel de la Grand-Rue (413,40). Cette mesure semble rejoindre l'observation qui a été faite lors des travaux dans la grande salle L.3.1 – 3.2 – 3.3 : des linteaux arqués de fenêtres, ou de portes, correspondent à un niveau de circulation plus bas de près d'1 mètre sous ceux de la salle et de la chaussée actuelle². La porte arquée (38) pourrait donc bien correspondre, à l'origine, à un rez-de-chaussée plutôt qu'à un niveau de sous-sol comme actuellement.

La porte (32)

L'extrémité est de la maçonnerie (17) formant la paroi sud de la cour se termine par un piédroit de porte (32). Constitué de blocs de tuf taillés et chanfreinés, il est conservé sur une hauteur de 1,90 – 2,00 m (**Fig. 6**). Son seuil est inconnu, mais le bas du montant semble barré par quelques pierres (des quartzites) marquant son emplacement. Le niveau de marche y correspondant n'est guère différent de l'actuel (411,69). Le bloc de tuf placé au sommet du piédroit est surmonté par la maçonnerie du mur (17) : le linteau de la porte ne se situait pas plus haut. La hauteur du piédroit indique que la porte, bien qu'encadrée de tuf taillé n'était pas grande. Elle était peut-être couverte par un arc en plein-cintre, comme il est courant dans le cas des portes en tuf. Le chanfrein indiquerait que la face observable actuellement est extérieure. La cour actuelle aurait donc une histoire plus longue qu'il a été supposé lors de l'intervention de 2018. Elle ne semble pas résulter de la démolition d'un corps de bâtiment, mais avoir été prévue lors de la construction de l'édifice qui délimite ses côtés sud, ouest et nord.

Les deux niveaux attestés dans la cour intérieure

La différence de hauteur des seuils (restitués) des deux portes atteint 1,15 m. Elle reflète la différence de niveau entre le bâtiment, qui serait adapté au niveau de la rue, et la cour qui se trouvait (et se trouve encore) de plain-pied avec la place Sainte-Marie-Sous-le-Bourg. Une volée de marche permettait de « descendre » dans la cour depuis la porte (38) dès l'origine³.

Côté oriental de la cour : ouvert à l'origine ?

La limite orientale de la cour, à l'origine, est indéterminée. Il est possible qu'il n'y en avait tout simplement pas, la cour étant alors largement ouverte sur la rue. Mais s'il existait une fermeture sur ce côté, celle-ci a été oblitérée par les constructions qui occupent actuellement ce secteur.

² Voir le rapport du mois de février 2020 : Marie-Paule Guex, *St-Maurice, Maison Grand-Rue 74-76-78. Locaux L. 3.1, 3.2, 3.3*. Février 2020.

³ Il est impossible de déterminer s'il s'agit des mêmes marches que celles qui existent maintenant.

3.2 L'évolution du côté oriental

Des maçonneries prolongent vers l'est les parois de la cour, probablement suite à un démontage ou une destruction de leur front oriental, mais il est difficile d'entrevoir leur succession chronologique et de proposer une interprétation (**Fig. 1**).

L'extrémité orientale de la paroi nord (17) a été reprise par une maçonnerie (20) qui est supposée postérieure. La limite exacte entre les deux n'a pas pu être observée en raison des rempoçages d'urgence. La nécessité d'effectuer ces réparations rapidement atteste probablement la zone de faiblesse que représente une limite de maçonnerie. L'extrémité orientale de la reprise (20) est inconnue, car elle est masquée par la cage des latrines (21) installée postérieurement, et le crépi au ciment (ancien et récent) qui recouvre les faces intérieures de celle-ci.

A l'extrémité est de la paroi sud (17), la porte (32) est démontée, à l'exception de son piédroit ouest, et remplacée par une maçonnerie (24) conservée sur une longueur de 1,10 m (**Fig. 7**). Cette dernière est aménagée dans la même étape de construction que la reprise (20) de la paroi nord, mais il est impossible de les situer l'une par rapport à l'autre.

La paroi orientale actuelle (23) est constituée d'une maçonnerie différente (**Fig. 8**). L'angle que forment ces deux murs n'est pas observable, il n'est donc pas possible de déterminer leur relation chronologique.

Ces restes de maçonneries sont trop ténus pour pouvoir donner lieu à une interprétation cohérente.

Datation

Dans le secteur étudié, il n'existe aucun élément de bois appartenant à cette phase de la cour. Aucune analyse dendrochronologique n'a donc pu être effectuée pour la dater. Le seul jalon chronologique est fourni par la phase suivante qui est clairement datée dans les années suivant l'incendie de 1693. Le bâtiment entourant la cour et les quelques transformations (20, 24) de son côté oriental sont donc antérieurs à l'incendie.

3.3 Le gros chantier suivant l'incendie de 1693

La construction d'une aile orientale

Le corps de bâtiment ayant actuellement une façade sur la Place Sainte-Marie-Sous-le-Bourg trouve vraisemblablement son origine lors de cette importante phase de travaux.

Une paroi (23) est construite à l'est de la cour ; son rôle est de fermer le côté oriental de la cour, car il comprend à son extrémité sud un portail couvert d'un arc surbaissé (25) (**Fig. 9**). Le piédroit sud est inséré dans la maçonnerie (24) qui bouche l'ancienne porte en tuf (32) (**Fig. 7**). Le portail a une largeur de 2,20 m et ses piédroits sont de biais dans le mur (24), déterminant un passage d'orientation sud-est / nord-ouest. Elle est prolongée à l'est par un mur (26) d'orientation similaire qui délimite le côté nord du passage et forme la paroi sud de la cave L. 104 (**Fig. 10**). Il comprend d'origine l'entrée (31) de cette cave. Le côté sud du passage n'est pas connu, mais dans l'actuelle cave L. 105, un sommier (30) disposé en diagonale semble avoir la même orientation⁴ : il pourrait avoir constitué une sablière haute d'une paroi légère (**Fig. 11**). Il semble associé à une porte arquée dont il subsiste la moitié sud, transformée en fenêtre, dans l'actuelle façade est⁵.

L'aménagement du mur oriental (23), du portail arqué (25) et du corridor (26) pourrait signifier la construction d'un nouveau corps de logis sur le flanc oriental, barrant la cour intérieure. Un accès depuis la rue a été aménagé sous la nouvelle aile, selon un axe favorisant l'arrivée depuis le sud. La volonté de ménager cet accès, au prix d'un désaxement

⁴ Etant donné les moyens de mesure mis en oeuvre pour rectifier le plan en regard de la configuration des lieux, il n'est pas possible de démontrer la géométrie exacte des éléments.

⁵ Cette relation devra être vérifiée si le mur de façade venait à être piqué sur ses deux faces.

net par rapport à l'édifice, pourrait refléter son utilisation par des chars ou des convois encombrants. Elle pourrait également corroborer l'hypothèse de la cour d'origine largement ouverte sur la rue dont la fonction a été conservée malgré sa fermeture.

Les portes de caves

Plusieurs portes (portes 35 et 36) de caves (L. 106 et L.107) sont percées dans les parois, attestant la création de locaux semi-enterrés accessibles depuis la cour (**Fig. 12 et 13**). Ces travaux amènent deux questions : qu'y avait-il à l'emplacement de ces caves avant que des accès soient créés depuis la cour intérieure ? Et s'il existait des locaux à cet endroit dès la construction du mur sud de la cour (17), où sont leurs entrées ? Et quel est le rôle de la porte (32) ?

Dans la paroi nord, une porte (41) actuellement bouchée est également percée dans la paroi pour donner accès à des locaux dont l'existence engendre les mêmes questions que pour le côté sud (**Fig. 14**). Ici toutefois, la porte remplace une fenêtre (42) qui est peut-être d'origine dans le mur et dont la petite taille (largeur 0,35 m) pourrait attester l'existence d'une cave au nord du mur.

Datation

Les analyses dendrochronologiques sont concordantes. Ces travaux ont été effectués au lendemain du grand incendie de 1693, dès 1695⁶. Les prélèvements ont été effectués dans les linteaux des portes des caves L. 106 et L.107, dans le solivage de la cave L. 106, le sommier oblique de la cave L. 105, et le linteau de la porte (41) d'accès à une cave antérieure à la voûte actuelle de la cave L. 114. Une telle uniformité dans les datations d'éléments pourtant disparates est rare et revêt un caractère indiscutable. La création de l'aile orientale, du passage cocher oblique et des caves donnant sur la cour intérieure appartient à cette campagne de travaux. Associées à la construction de la salle d'apparat du rez-de-chaussée et à l'aménagement du couloir dallé de briques sous le plancher actuel (L. 19.2)⁷ et du reste de voûte couvrant le petit espace L. 7.4, elles témoignent d'une transformation d'envergure du bâtiment suite à l'incendie.

3.4 Dernières mises à niveau du rez-de-chaussée (1742 ± 3) et construction de la cage d'escalier en pierre (1746)

Une dernière mise à niveau a conduit à la configuration actuelle des étages et demi-étages. Elle concerne principalement de secteur sud-ouest du bâtiment. Il semble en effet que ce secteur n'a pas suivi les changements de niveau résultant du rehaussement de la Grand-Rue au lendemain de l'incendie. L'ancien rez-de-chaussée, au niveau du seuil de la porte primitive (38), se trouvait sous le niveau de la chaussée, et l'ancien 1^{er} étage se trouvait 1,00 – 1,50 m au-dessus de celle-ci.

Des travaux de réajustements ont donc été menés. L'ancien 1^{er} étage a été abaissé jusqu'au niveau de la chaussée, tandis que l'ancien rez-de-chaussée a été surcreusé et est devenu le niveau de caves actuelles. Ces transformations ont eu des répercussions sur les autres secteurs de la maison, et notamment le secteur au nord de la cour intérieure. Le rez-de-chaussée y a également été adapté et les caves surcreusées. La cuisine L.7.1 – 7.2, a été créée grâce à la démolition de la voûte de cave installée en 1695 et dont il reste un tronçon au-dessus du local L. 7.4. La zone faisant la jonction entre les anciens étages et les nouveaux est complexe car elle comporte un certain nombre de petites rampes d'escalier en bois permettant de rattraper ces dénivellations, ainsi que des demi-niveaux restés emprisonnés sous les nouveaux, comme le couloir pavé de briques sous le couloir L. 19.2. En même temps, la cage d'escalier en pierre est construite, adaptée aux nouveaux étages.

⁶ La campagne de reconstruction était importante et plutôt bien financée, car du bois neuf a été utilisé en grande quantité.

⁷ Voir le rapport de 2018 : M.-P. Guex, M. de Morsier Moret, Maison Grand-Rue 74 – 76 – 78. Examen archéologique préliminaire (5 juillet 2018).

Le surcreusement des caves nord et ouest

La porte (41) a été condamnée par la voûte actuelle lorsque celle-ci a été aménagée dans le local L. 114, lors du surcreusement du sol sur une profondeur de près d'1 mètre⁸. Une petite fenêtre est conservée dans le haut de l'ancienne porte, dont l'embrasure intérieure est couverte d'un vouûtain.

La porte actuelle (43) de la cave nord, percée à côté de la précédente remplace celle-ci lorsque la voûte est installée (**Fig. 15**).

Dans le secteur situé à l'ouest de la cour, le plafond correspondant au linteau arqué de la porte primitive (38) est abaissé de 0,60 à 0,80 m. En conséquence, le sol correspondant à la porte a dû être abaissé d'autant. Ce changement de niveau a engendré l'aménagement d'un escalier et d'un linteau incliné en bois à l'ouest de la porte (**Fig. 5**).

Datation :

Les éléments de bois visibles dans le plafond des caves ouest ont livré uniformément la date de 1742 (à plus ou moins 3 ans près). La cage d'escalier en pierre est dotée d'une plaque en fonte au niveau du 1^{er} étage portant la date de 1746, très probablement la date de sa construction (**Fig. 16**)⁹. Il semble donc qu'une cinquantaine d'années se soit déroulée entre les gros travaux de transformation de la cour intérieure, de création de caves autour de celle-ci dont le sol correspond au niveau de la Place Sainte-Marie-Sous-le-Bourg et l'adaptation des niveaux du côté ouest du bâtiment à celui de la Grand-Rue.

La date de 1694 livrée par le linteau de la porte (39) doit être attribuée à un emploi¹⁰. Cette porte ne correspond absolument pas aux niveaux antérieurs à 1742, à moins de restituer un escalier montant à l'intérieur du bâtiment, ce qui est trop compliqué à mettre en œuvre pour paraître plausible.

3.5 Aménagements récents de la cour

Le changement d'axe du passage couvert

A une époque plus récente, le passage de biais a été remplacé par un corridor (1,60 m) plus étroit et axé sur le bâtiment (**Fig. 17**). L'extrémité est du mur (26) délimitant l'ancien passage au nord est démolie et remplacée par un mur (27) perpendiculaire à la façade. L'ancienne paroi sud est remplacée par une cloison maçonnée elle aussi axée sur le bâtiment. Le sommier de biais (30) est conservé dans la nouvelle cave L.105 où sa fonction reste identique. Un nouveau solivage est installé au-dessus de lui : les entrevous maçonnés du plafond s'arrêtent tous à sa hauteur : leur coffrage n'a pas été construit dans le petit espace restant entre cet ancien sommier et le nouveau solivage.

Le nouveau corridor ne permet pas le passage d'un char. Il traduit peut-être un changement de l'utilisation de la cour. Le redressement du passage témoigne peut-être de la volonté de corriger une instabilité architecturale due à l'orientation non adaptée de la base du bâtiment. Cette instabilité existe peut-être encore, si l'on se réfère à la verticalité douteuse de la façade orientale.

Deux prélèvements visaient à dater cette modification architecturale : la sablière haute prise dans le sommet du mur (27) et le linteau de la porte (28). Une seule peut être prise en considération : le linteau de la porte, la sablière ayant fourni la date de 1694¹¹. L'installation de la nouvelle porte d'accès à la cour date de 1854.

⁸ Idem note précédente.

⁹ Il reste à comprendre ce que fait cette plaque de cheminée, ornée d'un motif religieux et d'une date aussi éloquente, encastrée dans le mur de l'escalier...

¹⁰ La campagne de travaux de 1695 est assez importante pour avoir fourni du bon bois de rempli aux phases de transformations suivantes.

¹¹ Il s'agit de bois de rempli. L'analyse archéologique ne laisse aucun doute quant à la chronologie relative de la nouvelle paroi et du passage oblique.

Les latrines

A une époque postérieure à la fermeture orientale de la cour par le mur (23), mais qu'il est impossible de situer par rapport à la correction (27) du corridor d'accès, une tour de latrines (21) est construite, desservant le rez-de-chaussée actuel et indépendantes des logements¹² (**Fig. 18**). Il n'est plus possible de déterminer si elle servait également les étages supérieurs avant la construction de la galerie de bois qui la surmonte. Le portillon (33) présent dans la base de la paroi sud de la tour servait au curage de la fosse (**Fig. 19**).

L'arcade

Vraisemblablement au 19^e siècle, la terrasse du 1^{er} étage est aménagée, soutenue par deux arcs (22) fondés dans la cour intérieure (**Fig. 20**). Une galerie fermée en bois est construite au même étage contre les trois autres parois de la cour. La surface à ciel ouvert de la cour s'en trouve diminuée de moitié. Les tambours constituant la colonne entre les deux arcs sont vraisemblablement des remplois (**Fig. 21**). La retombée orientale de l'arcade est ancrée dans l'angle nord-ouest de la tour des latrines, qui a dû être reconstruit sur toute sa hauteur à cette occasion. La retombée occidentale est appuyée sur un pilastre de 1,20 m de longueur adossé à la façade du bâtiment.

Probablement à cette époque, le fruit de la façade ouest de la cour est ravalé au sud du pilastre et le parement arraché à la verticale est rhabillé par une maçonnerie (18) sur presque toute sa hauteur. La porte d'accès à la cour (37) est créée peut-être à ce moment également.

Il n'y a aucun lien physique entre l'aménagement de l'arcade et la modification de l'entrée couverte de la cour intérieure. Il est possible, étant donné la date fournie par la dendrochronologie, que ces deux aménagements soient contemporains.

Une porte (39) est percée dans la paroi ouest (17) de la cour et est habillée de la maçonnerie (18). Elle conduit dans les caves occidentales. Sa raison d'être est probablement pratique, étant de plain-pied avec la cour, car elle assure la même fonction que la porte (38) toute proche.

Les fenêtres donnant sur la cour

Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée donnant sur la cour ont été percées dans la maçonnerie (17), à l'exception peut-être de la petite fenêtre (42) de cave sur le côté nord. Il n'est toutefois pas possible de déterminer si elles en remplacent de plus petites plus anciennes. Il est en effet curieux de ne pas en trouver qui soient d'origine dans les parois (17) qui forment le pourtour de cette cour.

La fenêtre (44) de la paroi sud mérite quelques précisions. En effet, elle est installée dans une ancienne porte, percée également, dont la partie inférieure a été murée (**Fig. 22**). Le seuil de la porte correspond au sol actuel du rez-de-chaussée, lequel a été aménagé en 1742. La porte remonte au plus tôt à cette époque. Elle témoigne de la présence d'un palier dans la cour, avec un escalier d'accès. Il est possible que cette porte ait été remplacée par l'actuelle porte (37) du vestibule.

3.6 Conclusion

La cour intérieure aurait donc été créée lors de la construction des maçonneries (17). Il semble qu'elle était largement ouverte sur la rue orientale dans les premiers temps.

A la suite de l'incendie de 1693, un corps de logis a été construit contre le flanc est de l'édifice, barrant le côté libre de la cour. Son accès est cependant préservé grâce à l'aménagement d'un couloir de biais favorisant l'arrivée des chars depuis le sud. En même

¹² On trouve des latrines de cette sorte dans les maisons particulières ou les immeubles urbains dans lesquels elles sont communes à tous les habitants, dès l'abandon des latrines en bretèche au cours du 15^e siècle et perdurent jusqu'à la fin du 19^e siècle où des commodités liées intimement à chaque logement sont créées.

temps, des caves ont été aménagées sur le pourtour de la cour. Leur sol est de plain-pied avec celle-ci qui est elle-même adaptée au niveau de marche de la Place Sainte-Marie-Sous-le-Bourg. L'impact de l'incendie sur la maison est inconnu. Aucune trace de rubéfaction des maçonneries ou de bois carbonisé n'a été repérée dans les secteurs analysés. Il est probable que la partie haute du bâtiment ait été assez touchée par le sinistre pour que soit décidée une refonte importante de l'édifice, sans modifier les structures porteuses, dont font parties les façades sud, ouest et nord de la cour.

Le niveau de la Grand-Rue a été relevé suite à l'incendie, la nouvelle grande salle créée dans le secteur nord-ouest du bâtiment en témoigne. A part cette pièce, les étages du bâtiment restent les mêmes, c'est-à-dire que le rez-de-chaussée est devenu plus bas que la rue et que le 1^{er} étage est juste un peu plus haut que celle-ci. Cette mauvaise disposition est corrigée en 1742. L'ancien rez-de-chaussée est abaissé pour devenir les caves du côté ouest, et l'étage est abaissé au niveau du rez-de-chaussée. La cage d'escalier en pierre a été construite lors de ces travaux. Sur le flanc nord de la cour intérieure, l'abaissement de l'étage a provoqué l'abaissement des caves de 1695 et la démolition de leur voûte quand elles en avaient une.

La cour intérieure, de son côté a été occupée par une cage de latrines, puis par une arcade soutenant une terrasse au 1^{er} étage et une galerie en bois sur les trois autres côtés. En 1854, le passage oblique permettant aux chars d'accéder à la cour est remplacé par le corridor actuel. Il est possible que cette transformation soit contemporaine de la construction de l'arcade.

Les ailes de bâtiment entourant la cour à l'origine sont encore à étudier. Les différents niveaux de sols observables dans le bâtiment trouvent leur explication grâce à la dendrochronologie : ils sont en étroite relation avec un changement de niveau de la Grand-Rue, à la suite de l'incendie de la ville. Il semble que la place Sainte-Marie-Sous-le-Bourg n'ait quant à elle pas fait l'objet d'un changement de niveau de cette envergure¹³. La cour intérieure étant physiquement reliée à cette dernière, son niveau de sol n'a vraisemblablement que peu varié.

¹³ Du moins, pas durant la période de vie de cet édifice (estimation 1400 – 2020). Les fouilles du parking de Lavigerie en 2016 ont démontré le contraire pour des périodes antérieures au réseau urbain actuel.

Fig. 1. Plan du rez-de-chaussée inférieur, modifié par nos soins. Les couleurs se rapportent à la chronologie établie à l'issue de l'analyse archéologique. Sur la base du plan dressé par la Fondation Atelier d'Artistes.



□ Non exploré

■ Moderne/récent

■ Construction de l'arcade et de la terrasse du 1er étage, galerie en bois, porte d'accès actuelle à la cour.
Au cours du 19e siècle

■ Construction des latrines de la cour
Au cours du 19e siècle

■ Remplacement du passage cocher par un corridor axé sur le bâtiment
Milieu du 19e siècle: 1854

■ Mise à niveau des locaux du rez-de-chaussée ouest et abaissement du niveau des caves, construction des voûtes. Construction de la cage d'escalier en pierre de la maison. Datation: 1742 +/- 3 ans

■ Construction d'un corps de logis oriental et aménagement d'un passage de biais vers la cour
Directement postérieur à l'incendie de 1693

■ Maçonneries prolongeant vers l'est les parois nord et sud primitives
Antérieur à l'incendie de 1693

■ Maçonneries des côtés sud, ouest et nord de la cour. Portes d'origine 32 et 38.
Antérieur à l'incendie de 1693

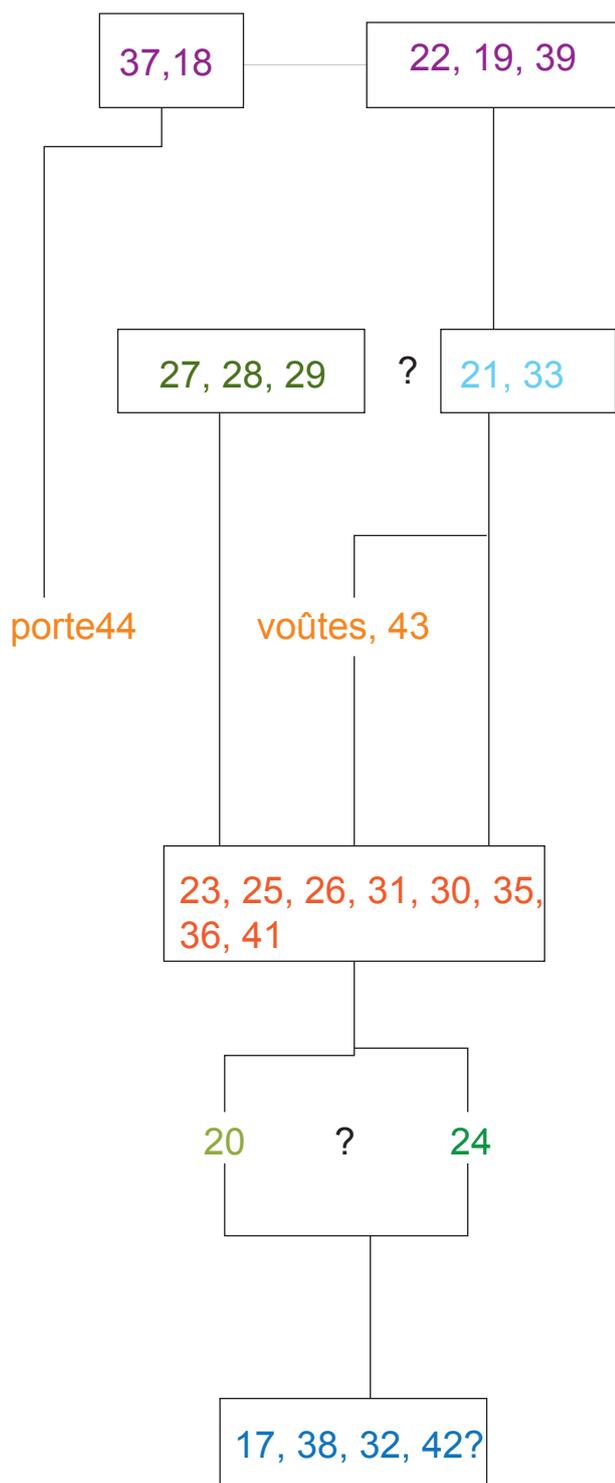


0 2m

© TERA / MdM / avril 2020
sur base FAA CI/cb



Fig. 2. Plan archéologique du rez-de-chaussée inférieur, superposé au plan général du bâtiment. Sur la base du levé effectué par la Fondation Ateliers d'Artiste.



Construction de l'arcade et de la terrasse du 1er étage, galerie en bois, porte d'accès actuelle à la cour
Au cours du 19e siècle

Remplacement du passage cocher par un corridor axé sur le bâtiment
 Construction des latrines de la cour
Milieu du 19e siècle: 1854

Mise à niveau des locaux du rez-de-chaussée ouest et abaissement du niveau des caves, construction des voûtes.
 Construction de la cage d'escalier en pierre.
Datation: 1742

Construction d'un corps de logis oriental et aménagement d'un passage de biais vers la cour
Directement postérieur à l'incendie de 1693

Maçonneries prolongeant vers l'est les parois nord et sud primitives
Antérieur à l'incendie de 1693

Maçonneries des côtés sud, ouest et nord de la cour
 Portes d'origine 32 et 38
Antérieur à l'incendie de 1693

Fig. 3. Tableau chronostratigraphique

Fig. 4. Extrait de la carte topographique des environs et de la ville de St-Maurice levée en 1775 (AASM, PLA200/0/0/19).

La flèche désigne l'avancée de la façade du bâtiment sur la rue, à la hauteur de la salle d'apparat.



Fig. 5. Porte sous un linteau arqué, d'origine dans la paroi ouest de la cour. Son altitude et sa largeur indiquent qu'elle s'ouvrait sur un rez-de-chaussée adapté au niveau de la Grand-Rue antérieur à l'incendie de 1693.

Vue de l'est.

Fig. 6. Paroi sud de la cour. Le piédroit ouest d'une porte (32) constituée de blocs de tuf est conservé. Vue du nord-ouest.



Fig. 7. Paroi sud de la cour. La porte en tuf (32) est démontée à l'exception de son piédroit ouest. Une maçonnerie (24) remplace la partie orientale disparue. Vue du nord.



Fig. 8. Paroi est (23) de la cour intérieure. Elle ferme la cour sur son côté oriental. Elle comprend un portail d'accès (25). Vue de l'ouest.

Fig. 9. Portail d'accès à la cour intérieure au bout d'un passage oblique pour les chars sous le bâtiment. Vue de l'est.





Fig.10. Paroi nord du passage sous l'aile orientale du bâtiment, permettant d'accéder à la cour avec les chars. Le mur (26) de biais par rapport à l'axe du bâtiment formait la paroi nord du passage. Lors de la modification de l'orientation du corridor, l'extrémité orientale du mur a été cassée et remplacée par un mur (27) mieux axé sur le bâtiment. Il résulte que la paroi nord du corridor présente un angle. Vue du sud.



Fig. 11. Le local L. 105. Le sommier (A) en diagonale par rapport à l'axe du local pourrait avoir servi de sablière haute à la paroi sud du passage de biais. Une porte arquée (B) aujourd'hui partiellement bouchée, pourrait lui être associée. Vue du sud.



Fig. 12. Paroi sud de la cour intérieure. Porte (35) de la cave L. 106, percée dans le mur. Vue du nord.



Fig. 13. Paroi sud de la cour. Porte (36) de la cave L. 107, percée dans le mur. De gros blocs ont été utilisés pour construire le cadre. Vue du nord.



Fig. 14. Paroi nord de la cour, sous la terrasse, vue du sud-est. La petite fenêtre (42), étant d'origine dans le mur, appartient probablement à l'époque antérieure à l'incendie. Elle suppose la présence d'une cave à cet emplacement, à cette époque.

La porte (41) la remplace et rend la cave accessible par la cour en 1695. Elle est condamnée lors de la construction de la voûte de la cave lors de la mise à niveau du bâtiment en 1742.



Fig. 15. Paroi nord de la cour intérieure, sous la terrasse, vue du sud-ouest. La porte actuelle (43) de la cave remplace la porte (41) lorsque celle-ci est bouchée par la voûte (actuelle) de la cave construite en 1742.



Fig. 16. Escalier actuel de la maison. Plaque de cheminée en fonte insérée dans le mur de la cage d'escalier au 1er étage. La date 1746 (dans l'ovale jaune) se réfère vraisemblablement à la construction de l'escalier. La présence de cette plaque à cet endroit, avec le motif à connotation religieuse qu'elle présente, est à étudier.
Photo: C. Piguët, Fondation Ateliers d'Artiste.



Fig. 17. Corridor d'accès actuel à la cour intérieur depuis la Place Sainte-Marie-sous-le-Bourg, vu de l'ouest. Sa paroi sud (27) est droite et orientée sur l'axe du bâtiment, mais sa paroi nord est biaisée car sa partie ouest (26) fait partie du passage antérieur de biais.

Fig. 18. Angle nord-est de la cour intérieure. Vue de l'ouest. Une cage de latrines (21) est construite à une époque récente, qui sert au niveau du rez-de-chaussée actuel.



Fig. 19. Angle nord-est de la cour intérieure. Le portillon de vidange des latrines se trouve au niveau de la cour. Vue du sud.



Fig. 20. Paroi nord de la cour intérieure. Vue du sud-ouest. Au 19e siècle probablement, une terrasse est créée au niveau du 1er étage. Elle est soutenue par deux arcs ancrés dans la cage des latrines et posés sur un pilastre et une colonne centrale.





Fig. 21. Paroi nord de la cour intérieure. Colonne centrale portant les deux arcs de soutien de la terrasse du 1er étage. Les fûts de pierre sont vraisemblablement des remplois. Cet aménagement remonte probablement au 19e siècle. Vue du sud-ouest.



Fig. 22. Paroi sud de la cour intérieure. Fenêtre (44) ayant remplacé une porte dont l'arrachement est délimité par le trait jaune. Cette porte correspond au rez-de-chaussée actuel (aménagé en 1742). Elle suppose un escalier permettant de descendre dans la cour. Elle a vraisemblablement été remplacée par la porte actuelle (37) de la cour. Vue du nord.

Intervention du 12 août 2020 (Marie-Paule Guex)

Les murs nord et est de la grande salle d'apparat L. 3 (L. 3.1, 3.2, 3.3 rassemblés) ayant été débarrassés du crépi ancien qui les habillait, la maçonnerie est apparue. Plusieurs ouvertures (bouchées) étaient également visibles. Une petite analyse a donc été entreprise.

Quelques questions posées lors de l'analyse de la grande salle en février 2020¹ ont ainsi pu être résolues. D'autres interrogations ont également trouvé réponse, notamment celles concernant l'ancien passage carrelé de terre cuite encore existant sous le plancher du couloir actuel L. 19.2, et observé en 2018².

Les parois nord et est

Ces deux parois ont subi un grand nombre de modifications. Elles ont été plusieurs fois rénovées grâce à de nombreux rempoçages, des doublages de maçonnerie de faible épaisseur, des reconstructions de certaines parties. Elles ont été percées de plusieurs ouvertures anciennes aujourd'hui bouchées, mais aussi par les ouvertures actuelles. La maçonnerie d'origine de ces deux parois est donc difficile à déterminer (**fig. 1 et 2**).

Cette maçonnerie primitive (56), déjà pressentie en février, a été confirmée par la présente analyse : elle est composée de pierres en grande majorité émoussées, d'un module régulier compris entre 0,10 et 0,20 m, agencées sans assises visibles et liées par un mortier très sableux, riche en graviers, friable. Elle est présente dans les deux parois et devait à l'origine assurer le chaînage entre elles. Mais l'angle nord-est de la salle ayant été perturbé, elle n'y existe plus. Elle est similaire à la maçonnerie (17) repérée autour de la cour intérieure, semblant former l'enveloppe des sous-sols et interprétée également comme « primitive »³.

Cette maçonnerie s'élève plus haut que le solivage de la salle, daté de 1695. Dans le mur nord, elle est percée par les extrémités des poutres. Elle est donc antérieure à 1695. Cette datation explique la coloration rose à brun du mortier et les fractures affectant les pierres. Ces anomalies, causées par l'exposition à de fortes températures, seraient à mettre en relation avec l'incendie qui a sinistré Saint-Maurice en 1693. Les dégâts sont plus marqués dans la paroi est que dans la paroi nord, peut-être simplement parce que le feu était plus intense dans ce secteur intérieur, plus riche en matériaux combustibles.

La datation de cette maçonnerie primitive formant les parois nord et est de la grande salle n'est pas possible pour l'heure, car aucun élément datant (du bois) n'y a été retrouvé pris d'origine.

Dans la paroi nord, près de l'angle nord-est de la salle, deux autres maçonneries (48 et 51) se superposent à la précédente. La première consiste en une réfection antérieure à l'incendie, car elle est rubéfiée.

¹ Marie-Paule Guex, St-Maurice, Maison Grand-Rue 74-76-78. Locaux L 3.3, 3.2, 3.3. Intervention de 5 et 6 février 2020. Février 2020.

² Marie-Paule Guex, Marianne de Morsier Moret, St-Maurice, Maison Grand-Rue 74-76-78. Examen archéologique préliminaire (5 juillet 2018).

³ Marie-Paule Guex, Marianne de Morsier Moret, St-Maurice, Maison Grand-Rue 74-76-78. Etude de la cour intérieure (24 – 25 – 26 février 2020). Avril 2020.

Les ouvertures de la paroi est

Au moins trois ouvertures anciennes, retrouvées bouchées et en partie perturbées ont été mise au jour grâce au décrépiage de la paroi orientale (**fig. 1**). La base de deux d'entre elles (53 et 55) indiquent qu'elles étaient associées à un sol équivalent à celui du couloir oblitéré par la galerie 19.2 actuelle située environ 1 mètre au-dessus de ce dernier⁴.

L'ouverture (55), d'une largeur de 1,15 m, correspond à la porte (3) identifiée en 2018 dans la paroi ouest du couloir masqué. Elle paraît avoir été percée dans le mur étant donné que ses piédroits ne sont pas parementés.

L'ouverture (53), d'une largeur de 0,68 m est peut-être également une porte, car sa tablette, ou son seuil, est situé à la même altitude que la porte (55) voisine. Ses piédroits sont habillés de mortier rose au plâtre surcuit, mais la maçonnerie contre laquelle ce revêtement est appliqué n'est pas parementée autour de l'ouverture ; cette ouverture semble donc avoir été également percée dans le mur. A une hauteur de 0,65 m au-dessus du seuil, le mortier au plâtre semble former une sorte d'excroissance ou départ d'arc de quelques centimètres de longueur seulement, dans la face interne du piédroit sud (**fig. 3**). La maçonnerie du bouchon de la porte masque en grande partie cet appendice. Placé où il est, il pourrait consister en un support d'étagère. La dernière fonction de cette ouverture était donc celle d'une armoire. Elle a peut-être été utilisée comme porte à l'origine. Du côté du couloir, la paroi est couverte de crépi, ce qui ne permet pas de vérifier si l'ouverture est traversante, et donc, une porte.

La surface du mortier au plâtre surcuit de l'armoire est rubéfiée et tachée de suie. Elle a subi le feu. Les bouchons de maçonnerie des deux ouvertures ne sont pas rubéfiés : ils ont été construits après l'incendie.

Ces deux ouvertures attestent la présence d'un sol au niveau de leurs seuils. Aucune trace de ce sol n'a été repérée dans les parois très perturbées de la salle. La présence d'une armoire (53) semble attester que cet espace était intérieur, mais la fermeture sud est toujours indéterminée⁵.

La troisième ouverture (52) est difficile à interpréter. Elle se manifeste par un piédroit sud habillé de plâtre surcuit conservé sur une hauteur de 1,30 m environ, son extrémité inférieure culminant 1,30 m au-dessus du sol actuel. A son extrémité supérieure démarre un arc conservé sur une longueur de 0,25 m. Cette ouverture se présente comme une porte qui ne correspond pas au sol défini par les deux ouvertures précédentes, ni au sol actuel. Cet aménagement semble percé dans la paroi, mais celle-ci n'est pas à cet endroit constituée par la maçonnerie primitive (56). Il n'est pas possible de déterminer si cette maçonnerie et la porte ont subi le feu. L'ouverture (52) était peut-être l'entrée d'un escalier montant vers les étages. Ces observations indiquent que cette partie de la maison consiste, à une certaine époque, en une plate-forme de distribution vers les différents secteurs et étages du bâtiment.

⁴ Voir le rapport de juillet 2018.

⁵ La paroi sud actuelle de la salle a été construite lors de la création de la salle en 1695.

Les ouvertures de la paroi nord

Une ouverture supplémentaire, bouchée, est apparue dans cette paroi lors de son décrépissage⁶. Elle comprend plusieurs phases d'aménagement (**fig. 2**). Elle a été créée d'origine dans la maçonnerie (48) qui reprend la paroi à son extrémité orientale et est antérieure à l'incendie de 1693. Son piédroit oriental, en maçonnerie parementée, est conservé sur une hauteur de 0,70 m. Sa tablette est constituée de dalles de pierres superposées sur deux lits ; elle est située au même niveau que les seuils des ouvertures (53) et (55) de la paroi est, et au même niveau que l'ouverture (16) à l'extrémité ouest de la paroi. Les deux ouvertures de la paroi nord sont donc des portes qui correspondent au niveau qui existe encore de l'autre côté du mur, au-dessus de l'ancien passage reliant la Grand-Rue et la ruelle des Eaux Vives.

A la suite de l'incendie de 1693, la porte (49) est condamnée et transformée en niche ou en fenêtre. Un arc composé de briques posées en voussoirs forme le linteau de la nouvelle ouverture, 0,70 m au-dessus du seuil. L'ouverture est donc aménagée dans la partie inférieure de l'ancienne porte et, après le changement de niveau de marche faisant suite à la reconstruction post-incendie, se retrouve dans la partie supérieure de la paroi. Cette position, qu'il s'agisse d'une niche ou d'une fenêtre, paraît incongrue si l'on considère que les deux côtés du mur étaient des locaux couverts-

L'ouverture a été bouchée à une époque inconnue, puis son côté ouest a été oblitéré, probablement lors de l'installation d'un conduit de fumée dans l'épaisseur du mur.

Conclusion

Cette petite intervention a permis de trouver une des pièces manquantes du puzzle : la maçonnerie primitive formant une partie importante du bâtiment avant l'incendie de 1693. Les marques laissées par le feu attestent que le bâtiment a été victime du sinistre au niveau du rez-de-chaussée, et selon toutes probabilités, à tous les étages jusqu'au toit.

Son identification dans les parois nord et est de la salle d'apparat et dans les murs ouest, nord et est de la cour intérieure au niveau des caves confirment l'importance de cette maçonnerie. Celle-ci, antérieure à la fin du 17^e siècle, ne peut pas être mieux datée pour le moment. La paroi nord de la grande salle nous apprend que cette maçonnerie n'est pas la dernière construite avant l'incendie puisqu'une autre maçonnerie (48) forme la porte (49) barrée par le solivage du plafond. Elle n'est peut-être pas la plus ancienne car aucune preuve n'interdit qu'elle soit érigée sur des maçonneries antérieures qui pourraient être découvertes dans les parois des caves ; dans ce cas, le bâtiment aurait une histoire encore plus ancienne que prévue.

La seconde information fournie par cette analyse est la confirmation de l'existence de niveaux de circulation différents avant l'incendie de 1693. L'un d'eux existe encore sous la forme d'un plancher couvert de briques de terre cuite mais est abandonné, 1 mètre sous le couloir L19.2. L'autre existe encore dans les locaux L51 et L19-3. Le caisson en colombage visible dans le local L4.3 et l'escalier de bois ont été installés après l'incendie (selon les datations dendrochronologiques) et permettent de relier les nouveaux niveaux de marche et les secteurs qui n'ont pas subi de changement.

Les quatre interventions archéologiques effectuées dans ce bâtiment ont amené la connaissance de celui-ci au point que la moindre observation est porteuse d'une quantité

⁶ Les ouvertures (15) et (16) ont été présentées dans le rapport de février 2020.

d'informations. Et de nouvelles questions auxquelles les interventions suivantes pourront répondre. Chaque étude, même succincte, apporte une nouvelle pièce au puzzle compliqué que représente cet édifice.

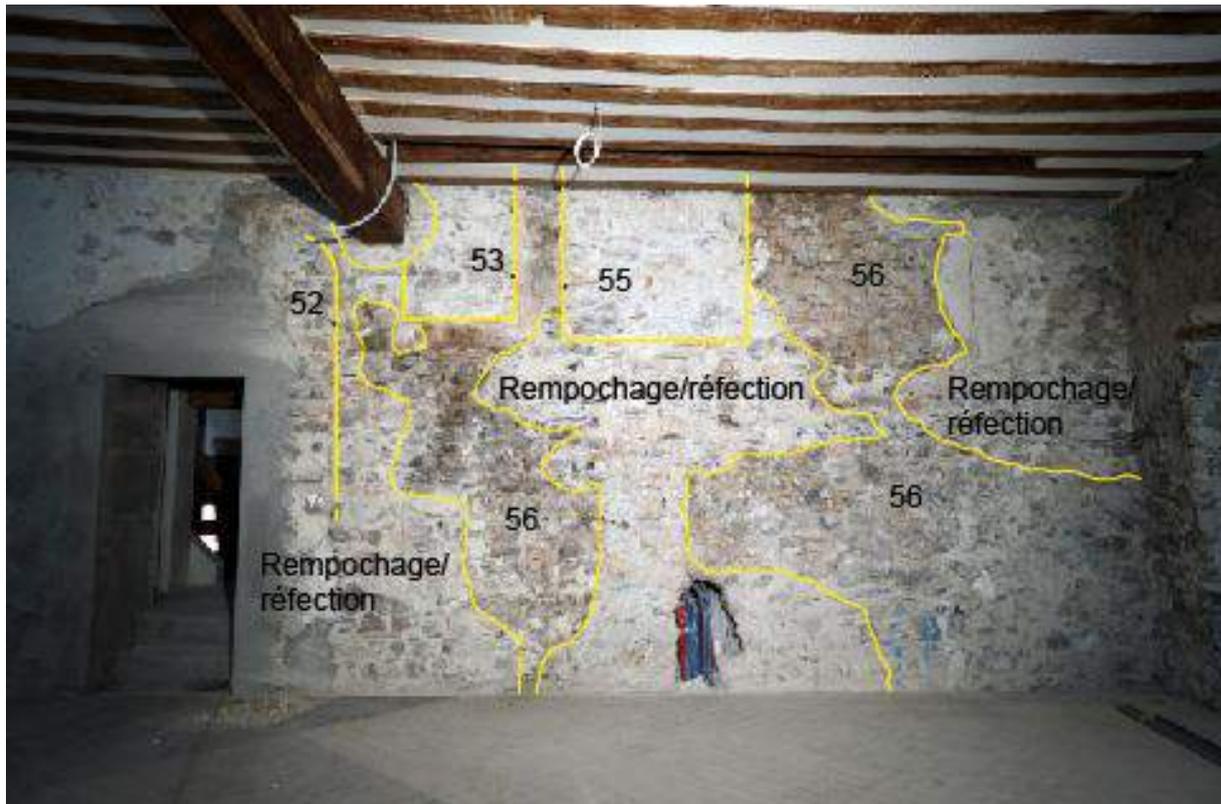


Fig. 1 Paroi orientale.

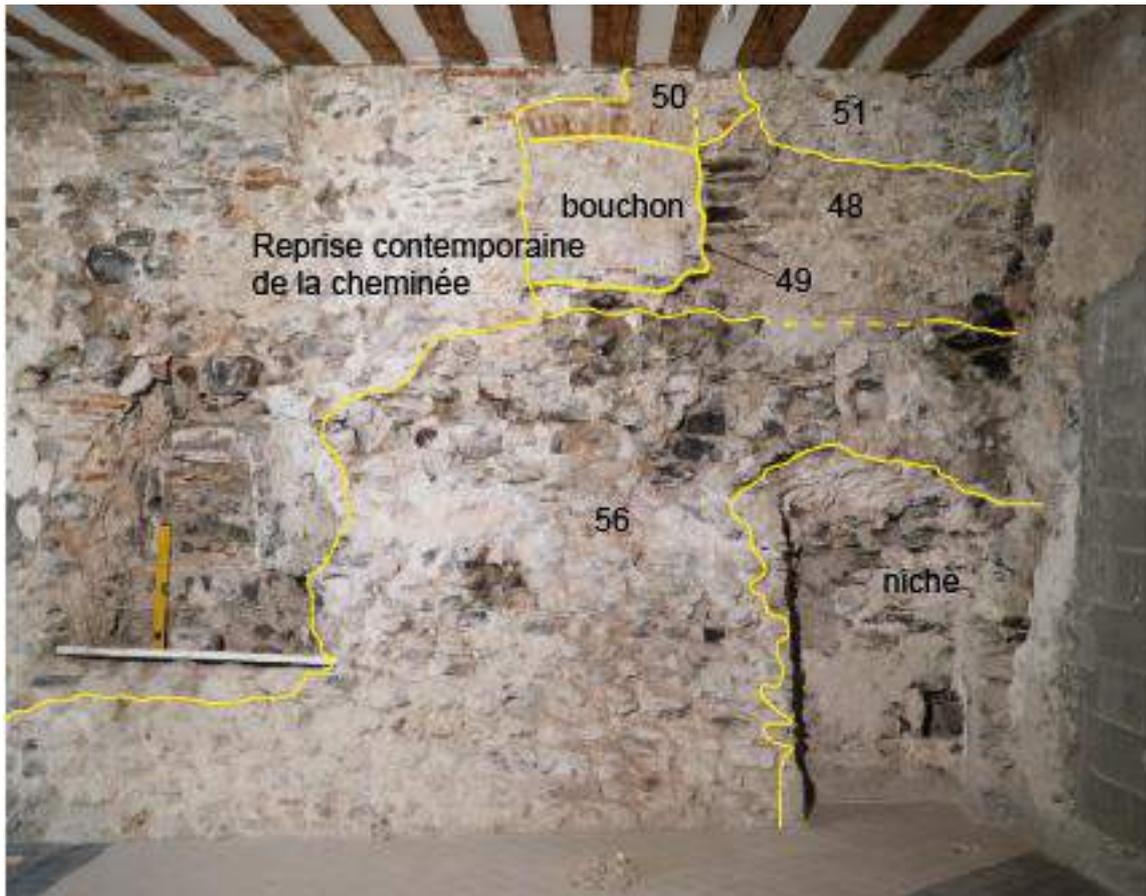


Fig. 2. Paroi nord.



Fig. 3. Support d'étagère dans le piédroit de l'ouverture 53.

UT	Description	Interprétation	Local
43	Porte d'accès aux caves nord, percée dans la paroi nord de la cour intérieure. Linteau: trois poutres horizontales. Dimensions: 0,95 x 1,86 m. Piédroit ouest arraché: rhabillé avec une maçonnerie parementée. Piédroit est: maçonnerie (20) arrachée et rhabillée de ciment, aspect chaotique (NB: on voit que la paroi orientale des caves et la paroi ouest des latrines sont contre ce mur (20) de part et d'autre du parement.	Porte actuelle d'accès aux caves nord	L 100, L 100.6
44	Porte percée dans la paroi sud (17) transformée en la fenêtre actuelle du vestibule. Largeur: 1,10 m au max. Seuil de la porte situé 0,95 m sous la surface de la tablette de la fenêtre; constitué d'une chape de mortier gris, fin sur un lit de petites pierres et fragments de tuile. Arrachement du mur visible, mais les piédroits de la porte ne le sont pas. Bouchon du bas de la porte: constitué de pierres de toutes sortes et de toutes tailles, liées au mortier gris, fin, homogène, avec de petits nodules de chaux non fusés. La porte correspond au sol du rez-de-chaussée actuel. Elle suppose soit un balcon donnant sur la cour intérieure, soit un escalier descendant dans la cour.	Porte ancienne, transformée en fenêtre par le bouchon de sa partie inférieure.	L 100, L 9.3
45	Petite ouverture (bouchée) dans la paroi ouest, 0,85 m sous la terrasse du 1er étage, percée dans la maçonnerie (17). Se situe au niveau du sol du rez-de-chaussée actuel (couloir L. 100.5), 3,80 m au-dessus du sol actuel de la cour. Tablette, linteau, piédroits: en fines dalles d'ardoise. Dimensions: 0,35 x 0,42 m.	Fenêtre, aération. Associée peut-être au sol en briques présent encore sous le plancher du couloir actuel L.100.5	L 100, L 100.5
46	Fenêtre percée dans la paroi nord, largeur: 0,80 m. Située sous la terrasse du 1er étage. Face extérieure non décrépie.	Fenêtre actuelle de l'ancienne cuisine L. 7.1	L 100, L 7.1
47	Fenêtre percée dans la paroi nord, largeur: 0,80 m. Située sous la terrasse du 1er étage. Piédroits et linteau en briques et maçonnerie de fortune. Linteau sous un arc de décharge en pierres posées en voussoirs.	Fenêtre actuelle de l'ancienne cuisine L. 7.1	L 100, L 7.1
48	Maçonnerie de pierres roulées, < 0,15 m, plus ou moins assisées. Mortier: gris-beige, sableux, sables et graviers < 1 cm noirs. Extrémité ouest: se termine par un chaînage (49). Parement rubéfié.	Maçonnerie postérieure à la maçonnerie "primitive". Antérieure à l'incendie de 1693.	L 3.3, paroi nord
49	Piédroit est d'une porte (?) d'origine dans le haut de la paroi nord, dont le seuil (une dalle) correspond au niveau de marche actuel de l'autre côté du mur, et au niveau de marche suggéré par les ouvertures 53 et 55 de la paroi est. Constitué de maçonnerie parementée en front de mur.	Porte antérieure à la reconstruction suivant l'incendie de 1693.	L 3.3, paroi nord

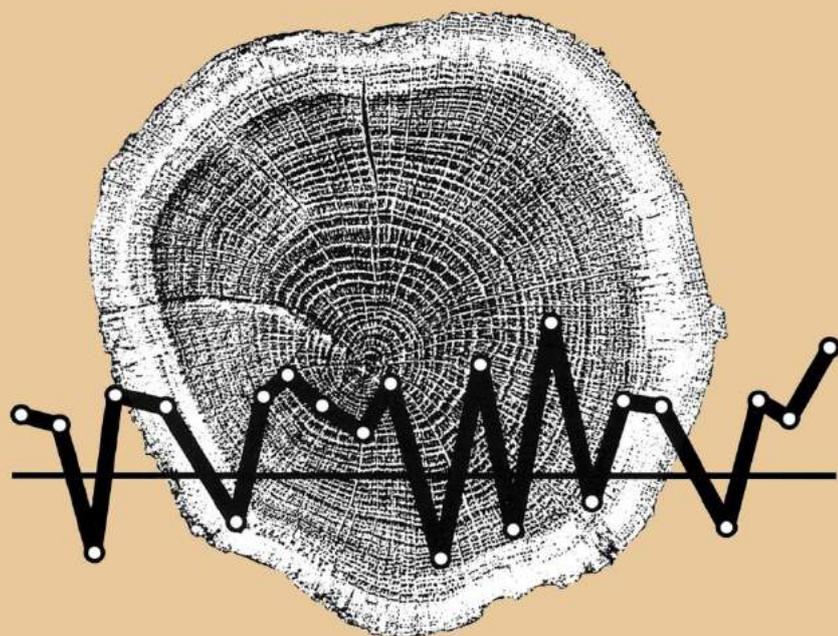
UT	Description	Interprétation	Local
50	Arc en briques de 0,10 m de côté, posées en voussoirs, liées au plâtre surcuit rose. Forme le linteau en arc surbaissé de l'ouverture créée après 1693. Bouchon de l'ouverture: fragments de tuf, quelques briques et tuiles, quelques pierres.	Ouverture créée dans la paroi à la place d'une porte et adaptée au plafond de 1695.	L 3.3, paroi nord
51	Maçonnerie de petites pierres et de pierres roulées; mortier gris sableux. Sur la maçonnerie 48.	Réfection de cette partie de la paroi, postérieure à la reconstruction de 1695.	L 3.3, paroi nord
52	Ouverture dont il subsiste le piédroit sud et le départ de l'arc-linteau, percée dans la maçonnerie 54. Piédroit habillée d'un crépi au plâtre surcuit rose, dont l'extrémité inférieure est visible jusqu'à 1,30 m au-dessus du sol actuel (2020) de la salle. Hauteur min. du piédroit: 1,55 m (pour une porte de 1,80 - 2,00 m ?). Relation chronologique avec l'ouverture 53 indéterminée. Relation avec l'ouverture 4 repérée en 2018 (rapport juillet 2018): indéterminée; il s'agit peut-être de la même?	Porte? Seuil non adapté au sol de la salle L 3.3, ni non plus à celui de la salle L 3.5. époque indéterminée.	L 3.3, paroi est
53	Ouverture visible dans le haut de la paroi est, dont le piédroit sud et la tablette sont seuls visibles. Piédroit doté d'une feuillure. Habillée de plâtre surcuit rose. Haut de l'ouverture oblitéré par le plafond de la salle. Largeur: 0,68 m. Tablette située 2,35 m au-dessus du sol actuel, approximativement à la même hauteur que la porte voisine 55, mais aussi correspond au sol du couloir ancien masqué par la galerie actuelle 19.2. Dans le piédroit sud: aménagement en plâtre surcuit situé 0,65 m au-dessus de la tablette qui pourrait être un support d'étagère. Non observée dans la face est de la paroi en raison de la présence de crépi à cet emplacement. Bouchon en maçonnerie rubéfiée.	Porte, bouchée et remplacée par une armoire du côté ouest de la paroi. Antérieure à la reconstruction de 1695.	L 3.3, paroi est
54	Maçonnerie de pierres peu distinctes et mortier gris-vert-beige sableux, dans la paroi est de la salle. Peu visible entre les rempoches et les percements divers.	Reprise indéterminée de la paroi, à une époque indéterminée.	L 3.3, paroi est
55	Porte percée dans la paroi est, oblitérée par le plafond de 1695. Visible dans le couloir masqué par la galerie 19.2, identifiée en 2018 et alors numérotée 3. Piédroits habillés de mortier gris. Seuil situé 2,25 m au-dessus du sol actuel de la salle, mais correspondant au sol du couloir sous la galerie 19.2. Correspond vraisemblablement à un sol situé à cette hauteur avant l'incendie de 1693. Maçonnerie des piédroits identique à celle du bouchon de l'armoire voisine 53.	Porte antérieure à l'incendie de 1693 et correspondant à des niveaux de sol disparus. Aménagée en même temps que le bouchon de l'armoire 53.	L 3.3, paroi est

Laboratoire Romand de Dendrochronologie

CP 1006 - Route de Neuchâtel 27
CH-1588 CUDREFIN (VD)
Tél. +41 21 905 17 17
E-mail: lrd@bluewin.ch
Internet: <http://www.lrd.ch>

N.Réf.LRD20/R7849

Sec. JPH/BY



RAPPORT D'EXPERTISE DENDROCHRONOLOGIQUE

Jean-Pierre HURNI
Bertrand YERLY

Madame Marie-Paule GUEX
TERA sàrl
Route de Chandoline 27B

1950 SION

Cudrefin, le 15 avril 2020

Objet :

BÂTIMENT
GRAND-RUE 74-76-78

CH - SAINT-MAURICE (VS)

Toute utilisation ou publication de ces résultats doit
être accompagnée de la mention :
Jean-Pierre HURNI - Bertrand YERLY "Réf. LRD20/R7849"

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78

PHASES D'ABATTAGE	SITUATION	N°	ESSENCE	
1691/92	automne/hiver	LOCAL 3.1/3.2/3.3		
à				
1694/95	automne/hiver	plafond - solives	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9	épicéa
		plafond - sommier	10	mélèze
		ancienne cheminée - linteau	11	mélèze
		LOCAL 3.5		
		paroi - semelle	21	mélèze
		paroi - poteau	22	épicéa
		LOCAL 100.2		
		porte sud-ouest - linteau	41	épicéa
		LOCAL 100.2/107		
		porte - linteau intérieur	51	mélèze
		LOCAL 106		
		plafond - solive	63	mélèze
		plafond - planchettes de coffrage	64, 65, 66	épicéa
		LOCAL 100.3/114		
		ouverture - linteaux	111, 112, 113	mélèze

1694/95 automne/hiver	LOCAL 106		
avec réserves	plafond - solives	62, 62	chêne

LOCAL 105

plafond - sommier oblique	71	chêne
---------------------------	----	-------

LOCAL 100.1/105

sablière	81	chêne
----------	----	-------

pas antérieur à 1739

LOCAL 100.4

1742 ± 3 ans	plafond - solives	31, 32, 33	épicéa
	plafond - chevêtre	34	mélèze

1853/54 automne/hiver

LOCAL 100.1

avec réserves	porte - linteau sud	91	épicéa
---------------	---------------------	----	--------

FICHE D'IDENTIFICATION DE L'OBJET :

PAYS : CH
CANTON : VS
COMMUNE : SAINT-MAURICE
CODE POSTAL : 1890
OBJET : BÂTIMENT
RUE : GRAND-RUE
N° : 74-76-78
COORDONNÉES : Environ 2'566'530/1'118'830
ALTITUDE : Environ 415 m



Vue en direction du nord-est

Photo LRD 25.02.2020

MANDAT :

- MANDANTE :** TERA sàrl
Route de Chandoline 27B – 1950 SION
- REPRÉSENTÉE PAR :** Madame Marie-Paule GUEX – TERA sàrl
Route de Chandoline 27B – 1950 SION
- MANDATAIRE :** L.R.D. – Route de Neuchâtel 25 – 1588 CUDREFIN
représenté par Monsieur Jean-Pierre HURNI et Monsieur Bertrand YERLY
- OBJECTIF :** Analyse dendrochronologique de bois provenant des structures suivantes dans les bâtiments à la Grand-Rue 74-76-78 à St-Maurice (VS) :
- Local 3.1/3.2/3.3 – solivage
 - Local 3.2 – linteau de cheminée dans le mur sud
 - Local 3.5 – semelle de la paroi et poteau
 - Local 100.4 – solivage
 - Local 100.2/110 – linteau de porte
 - Local 100.2/107 – linteau de porte
 - Local 100.2/106 – linteau de porte
 - Local 106 – solivage côté ouest
 - Local 106 – plafond – planchette de coffrage
 - Local 105 – sommier oblique
 - Local 100.1/105 – sablière
 - Local 100.1 – linteau de porte d’entrée
 - Local 100.3/100.6 – linteaux de porte
 - Local 100.3/114 – linteaux de l’ouverture

Les éléments à analyser ont été déterminés en collaboration avec Madame Marie-Paule Guex.

PRÉLÈVEMENTS :

Une première série de prélèvements a été effectuée le 25 février 2020. Des prélèvements complémentaires ont été effectués le 5 mars 2020. Des carottes d’un diamètre de 5 mm de diamètre ont été prélevées au moyen d’une tarière manuelle. Des séquences de cernes de croissance de certains éléments ont été photographiées et des planchettes de coffrage ont été prélevées dans le plafond du local 106 et emmenées pour être analysées au laboratoire.

En tout 32 bois ont été échantillonnés, afin de dater les différentes structures définies et de vérifier leur éventuelle contemporanéité.

Le dernier cerne de croissance formé sous l’écorce est présent sur 20 échantillons, ce qui nous permet de dater l’abattage de ces arbres à l’année près.

La provenance des échantillons est reportée sur des plans mis à notre disposition par Madame Marie-Paule Guex, ainsi que sur des documents photographiques effectués par nos soins lors des prélèvements, en annexe.

NOMBRE DE BOIS ANALYSÉS : 32 échantillons

PROVENANCE DES ÉCHANTILLONS :

Voir plans et documents photographiques ci-joints.

ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78

N° 1	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 16 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 2	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 18 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 3	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 12 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 4	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 10 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 5	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 7 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 6	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 3 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 7	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 23 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 8	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 21 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 9	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - 9 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 10	Local 3.1/3.2/3.3 - plafond - sommier
N° 11	Local 3.2 - ancienne cheminée - linteau situé dans le mur sud
N° 21	Local 3.5 - paroi - semelle
N° 22	Local 3.5 - paroi - 2 ^{ème} poteau depuis le sud
N° 31	Local 100.4 - plafond - 2 ^{ème} solive depuis le nord
N° 32	Local 100.4 - plafond - 3 ^{ème} solive depuis le nord
N° 33	Local 100.4 - plafond - 4 ^{ème} solive depuis le nord
N° 34	Local 100.4 - plafond - chevêtre
N° 41	Local 100.2 - linteau de porte nord-ouest
N° 51	Local 100.2/107 - linteau intérieur de la porte
N° 61	Local 106 - plafond - 5 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 62	Local 106 - plafond - 6 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 63	Local 106 - plafond - 7 ^{ème} solive depuis l'ouest
N° 64	Local 106 - plafond - planchette de coffrage
N° 65	Local 106 - plafond - planchette de coffrage
N° 66	Local 106 - plafond - planchette de coffrage
N° 71	Local 105 - sommier oblique
N° 81	Local 100.1/105 - sablière
N° 91	Local 100.1 - linteau sud de la porte d'entrée
N° 101	Local 100.3/100.6 - 1 ^{er} linteau de porte depuis le sud
N° 111	Local 100.3/114 - 1 ^{er} linteau de l'ouverture depuis le sud
N° 112	Local 100.3/114 - 2 ^{ème} linteau de l'ouverture depuis le sud
N° 113	Local 100.3/114 - 3 ^{ème} linteau de l'ouverture depuis le sud

CARACTÈRES DENDROLOGIQUES :

CODÉS	ESPÈCES VÉGÉTALES	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS	PRÉSENCE DE LA MOELLE	PRÉSENCE DE L'AUBIER	PRÉSENCE DU DERNIER CERNE
EA	épicéa <i>Picea abies</i>	18	14	-	14
LA	mélèze <i>Larix decidua</i>	9	8	8	3
QU	chêne <i>Quercus</i> sp.	4	4	4	3
PI	pin <i>Pinus</i> sp.	1	0	1	0
TOTAL		32	Voir tableau page 7		

SÉQUENCES OBTENUES :

CODE	SÉQUENCES OBTENUES	NOMBRE DE CERNES	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS	SITUATION CHRONOLOGIQUE	FIG.
EA	7000VSMG	72	9 échantillons : N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9	1623 - 1694	1
EA	22VSMG	90	1 échantillon : N° 22	1605 - 1694	2
EA	7003VSMG	49	3 échantillons : N° 31, 32, 33	1689 - 1737	3
EA	41VSMG	67	1 échantillon : N° 41	1621 - 1687	4
EA	7006VSMG	66	3 échantillons : N° 64, 65, 66	1628 - 1693	5
EA	91VSMG	55	1 échantillon : N° 91	1799 - 1853 (avec réserve)	6
LA	10VSGM	79	1 échantillon : N° 10	1616 - 1694	7
LA	11VSMG	48	1 échantillon : N° 11	1639 - 1686	8
LA	34VSMG	29	1 échantillon : N° 34	1711 - 1739	9
LA	51VSMG	76	1 échantillon : N° 51	1587 - 1662	10
LA	63VSMG	40	1 échantillon : N° 63	1652 - 1691	11
LA	9011VSMG	55	3 échantillons : N° 111, 112, 113	1640 - 1694	12
QU	6006VSMG	90	2 échantillons : N° 61, 62	1605 - 1694 (avec réserve)	13
QU	71VSMG	103	1 échantillon : N° 71	1592 - 1694 (avec réserve)	14
QU	81VSMG	69	1 échantillon : N° 81	1622 - 1690 (avec réserve)	15

TABLEAU D'IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
<i>épicéa (Picea abies)</i>										
J	35.	7000VSMG	1657<	1694	38;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	1VSMG
J	12.	7000VSMG	1634<	1694	61;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	2VSMG
J	36.	7000VSMG	1658<	1694	37;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	3VSMG
J	19.	7000VSMG	1641<	1694	54;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	4VSMG
J	25.	7000VSMG	1647<	1694	48;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	5VSMG
J	33.	7000VSMG	1655<	1694	40;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	6VSMG
J	42.	7000VSMG	1664<	1694	31;	0	EA"1	(1 1)	MOYN>	7VSMG
J	1.	7000VSMG	1623<	1694	72;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	8VSMG
J	25.	7000VSMG	1647<	1694	48;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	9VSMG
J	1.	22VSMG	1605<	1694	90;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	22VSMG
J	6.	7003VSMG	1694<	1726	33;	0	EA"1	(0 0)	MOYN>	31VSMG
J	1.	7003VSMG	1689<	1737	49;	0	EA"0	(0 0)	MOYN>	32VSMG
J	5.	7003VSMG	1693<	1729	37;	0	EA"1	(0 0)	MOYN>	33VSMG
J	1.	41VSMG	1621<	1687	67;	0	EA"1	(0 0)	MOYN>	41VSMG
J	23.	7006VSMG	1650<	1693	44;	0	EA"0	(1 3)	MOYN>	64VSMG
J	1.	7006VSMG	1628<	1691	64;	0	EA"0	(1 3)	MOYN>	65VSMG
J	24.	7006VSMG	1651<	1692	42;	0	EA"0	(1 3)	MOYN>	66VSMG
J	1.	91VSMG	1799<	1853	55;	0	EA"1	(1 3)	MOYN>	91VSMG
<i>mélèze (Larix decidua)</i>										
J	1.	10VSMG	1616<	1694	79;	55	LA"1	(1 3)	MOYN>	10VSMG
J	1.	11VSMG	1639<	1686	48;	36	LA"1	(0 0)	MOYN>	11VSMG
J	1.	21VSMG	1646<	1686	41;	32	LA"1	(0 0)	MOYN>	21VSMG
J	1.	34VSMG	1711<	1739	29;	18	LA"1	(0 5)	MOYN>	34VSMG
J	1.	51VSMG	1587<	1662	76;	0	LA"0	(0 0)	MOYN>	51VSMG
J	1.	63VSMG	1652<	1691	40;	25	LA"1	(1 3)	MOYN>	63VSMG
J	1.	9011VSMG	1640<	1678	39;	39	LA"1	(0 0)	MOYN>	111VSMG
J	38.	9011VSMG	1677<	1694	18;	11	LA"1	(1 3)	MOYN>	112VSMG
J	13.	9011VSMG	1652<	1686	35;	23	LA"1	(0 0)	MOYN>	113VSMG
<i>chêne (Quercus sp.)</i>										
J	1.	6006VSMG	1605<	1694	90;	77	QU"1	(1 3)	MOYN>	61VSMG
J	21.	6006VSMG	1625<	1694	70;	54	QU"1	(1 3)	MOYN>	62VSMG
J	1.	71VSMG	1592<	1694	103;	90	QU"1	(1 3)	MOYN>	71VSMG
J	1.	81VSMG	1622<	1690	69;	62	QU"1	(0 5)	MOYN>	81VSMG
<i>pin (Pinus sp.)</i>										
J	1.	1ND	<		151;	107	PI"0	(0 0)	MOYN>	101VSMG

EXPLICATION DES LIGNES "J"

A = Position de la séquence dans le groupe par rapport aux autres séquences **B** = Nom du groupe intégrant plusieurs séquences synchronisées entre elles **C** = Date du premier cerne mesuré **D** = Date du dernier cerne mesuré **E** = Nombre de cernes **F** = Premier cerne d'aubier **G** = Essence végétale **H** = Moelle : 1 présence ; 0 absence **I** = Ecorce : 1 présence ; 0 absence **J** = Saison d'abattage : 0 indéterminée ; 1 printemps ; 2 été ; 3 automne/hiver ; 4 incertaine ; 5 à 5 ans près **K** = Numéro de l'échantillon et code de l'objet.

DATATIONS DENDROCHRONOLOGIQUES

ECH. ESSENCE PROVENANCE

DATE D'ABATTAGE

ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78

N° 1	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 16 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95
N° 2	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 18 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95
N° 3	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 12 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95
N° 4	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 10 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95
N° 5	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 7 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95
N° 6	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 3 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95
N° 7	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 23 ^{ème} solive depuis l'ouest	printemps 1694
N° 8	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 21 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95
N° 9	épicéa	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - 9 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95
N° 10	mélèze	L. 3.1/3.2/3.3 - plafond - sommier	automne/hiver 1694/95

N° 11	mélèze	L. 3.2 - ancienne cheminée - linteau dans le mur sud	aux environs de 1694 , en estimant à 20 le nombre total de cernes d'aubier de ce mélèze
N° 21	mélèze	L. 3.5 - paroi - semelle	aux environs de 1694 , en estimant à 17 le nombre total de cernes d'aubier de ce mélèze
N° 22	épicéa	L. 3.5 - paroi - 2 ^{ème} poteau depuis le sud	automne/hiver 1694/95

N° 31	épicéa	L. 100.4 - plafond - 2 ^{ème} solive depuis le nord	1742 ± 3 ans
N° 32	épicéa	L. 100.4 - plafond - 3 ^{ème} solive depuis le nord	1742 ± 3 ans
N° 33	épicéa	L. 100.4 - plafond - 4 ^{ème} solive depuis le nord	1742 ± 3 ans
N° 34	mélèze	L. 100.4 - plafond - chevêtre	aux environs de 1742 , en estimant à 14 le nombre total de cernes d'aubier de ce mélèze

*Le dernier cerne de croissance formé sous l'écorce n'est présent sur aucun bois de ce plafond. La date d'abattage ne peut de ce fait pas être déterminée à l'année près. Compte tenu du rythme de croissance des épicéas N°31 à 33 et de la présence d'aubier sur le mélèze N°34, l'abattage de ces bois peut être estimé aux environs de l'année **1742** à ± 3 ans près.*

N° 41	épicéa	L. 100.2 – linteau de porte nord-ouest	pas antérieur à 1687, aux environs de 1694

N° 51	mélèze	L. 100.2/107 – linteau intérieur de la porte	aux environs de 1694 , en estimant à 32 le nombre total de cernes extérieurs absents de ce linteau

N° 61	chêne	L. 106 – plafond – 5 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95 (avec réserves)
N° 62	chêne	L. 106 – plafond – 6 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1694/95 (avec réserves)
N° 63	mélèze	L. 106 – plafond – 7 ^{ème} solive depuis l'ouest	automne/hiver 1691/92
N° 64	épicéa	L. 106 – plafond – planchette de coffrage	automne/hiver 1693/94
N° 65	épicéa	L. 106 – plafond – planchette de coffrage	automne/hiver 1691/92
N° 66	épicéa	L. 106 – plafond – planchette de coffrage	automne/hiver 1692/93
<p><i>Les chênes N°61, 62 et 71 ont la même provenance écologique. Ces chênes ont été fortement attaqués par le hanneton : tous les 3 ans le cerne est petit, ce qui rend la datation difficile (voir figures 13 et 14). C'est pourquoi ils sont datés avec réserves.</i></p>			

N° 71	chêne	L. 105 – sommier oblique	automne/hiver 1694/95 (avec réserves)

N° 81	chêne	L. 100.1/105 – sablière	aux environs de 1694 , en estimant à 11 le nombre total de cernes d'aubier de ce chêne (avec réserves)
<p><i>Le chêne N°81 a une provenance écologique semblable à celle des chênes N°61, 62 et 71. Il a également subi une attaque du hanneton tous les 3 ans (voir figure 15). Il est de ce fait daté avec réserves.</i></p>			

N° 91	épicéa	L. 100.1 – linteau sud de la porte d'entrée	automne/hiver 1853/54 (avec réserves)
<p><i>S'agissant d'un bois isolé, cette datation est donnée avec les réserves d'usage.</i></p>			

N° 101	pin	L. 100.3/100.6 – 1 ^{er} linteau de porte depuis le sud	pas encore daté

N° 111	mélèze	L. 100.3/114 – 1 ^{er} linteau de l'ouverture depuis le sud	aux environs de 1694 , en estimant à 16 le nombre total de cernes d'aubier de ce mélèze
N° 112	mélèze	L. 100.3/114 – 2 ^{ème} linteau de l'ouverture depuis le sud	automne/hiver 1694/95
N° 113	mélèze	L. 100.3/114 – 3 ^{ème} linteau de l'ouverture depuis le sud	aux environs de 1694 , en estimant à 20 le nombre total de cernes d'aubier de ce mélèze

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

PLANS

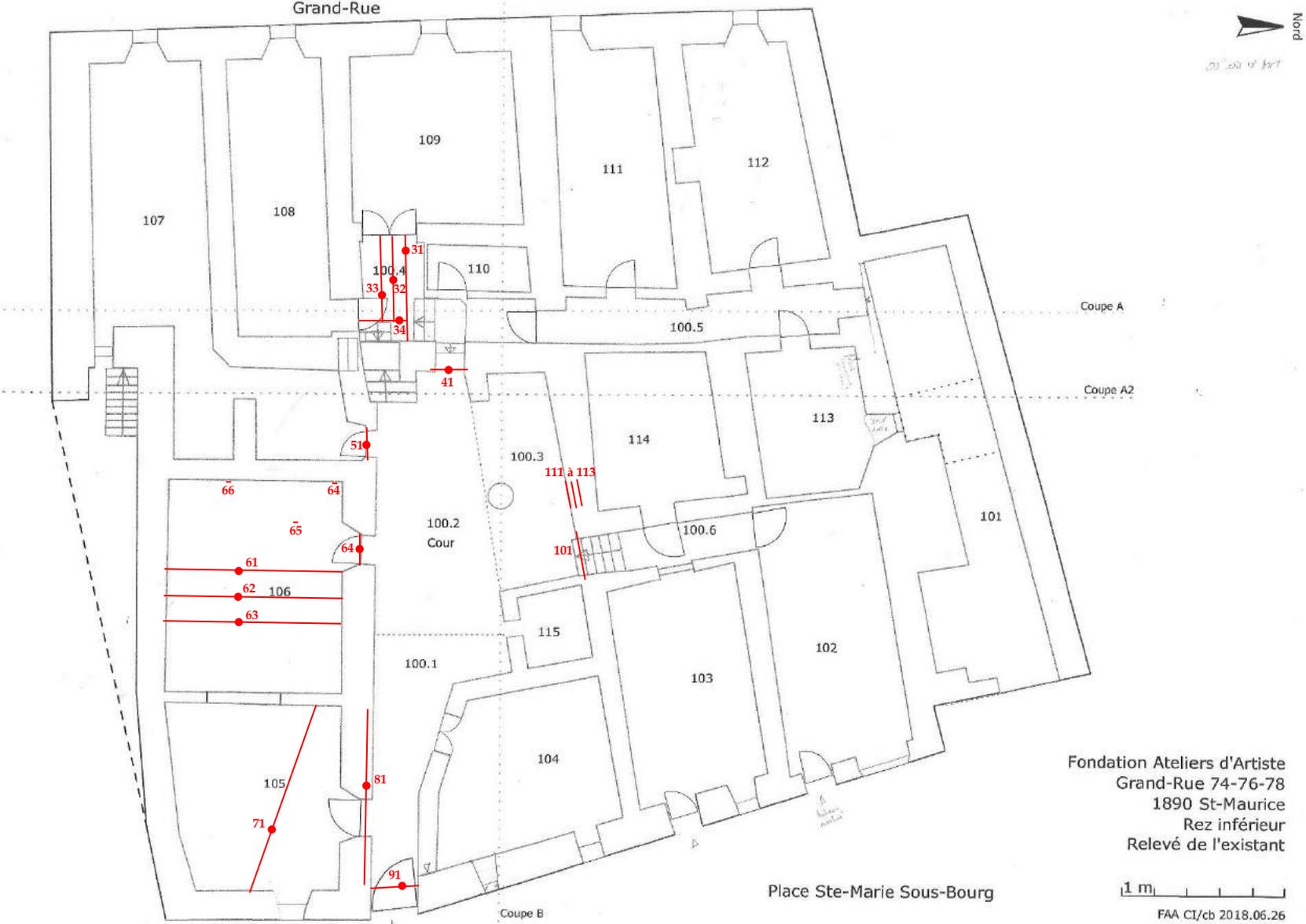
**DOCUMENTS
PHOTOGRAPHIQUES**

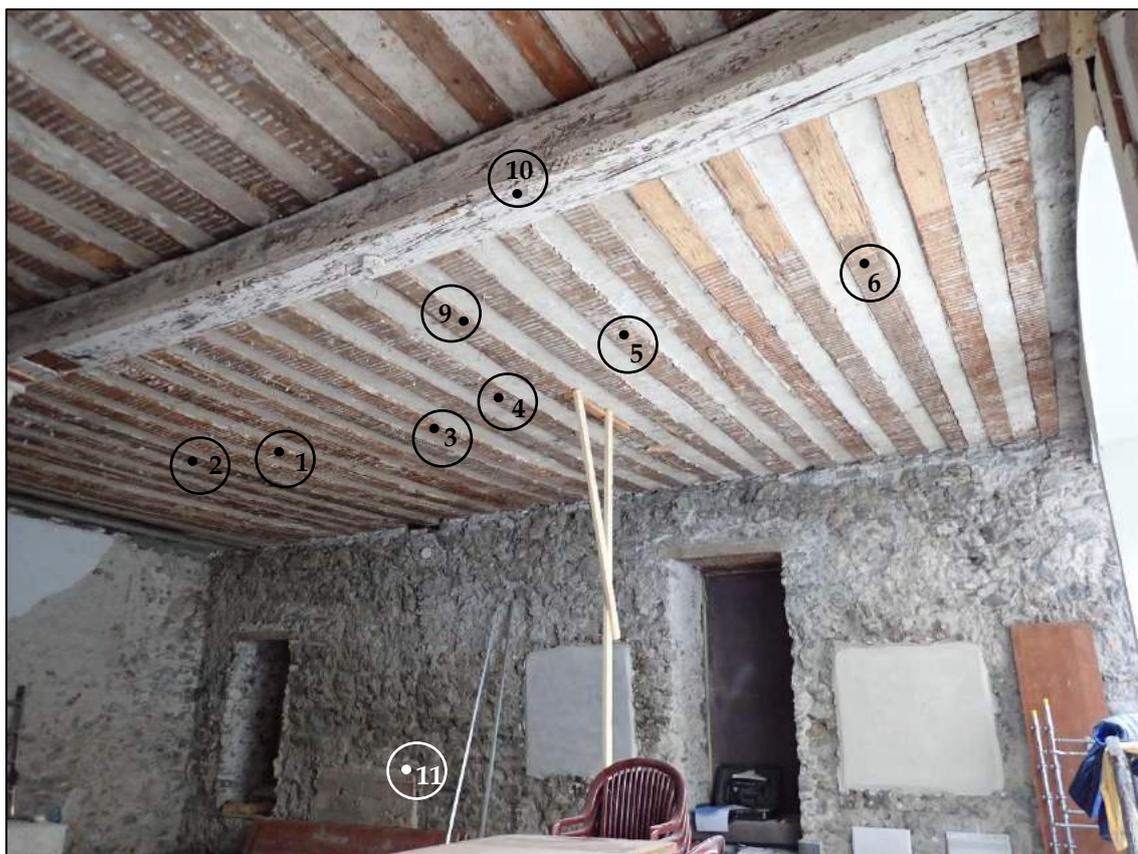
FIGURES

ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78



ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78





Local 3.1/3.2/3.3 - vue en direction du sud-est

Photo LRD 25.02.2020



Local 3.1/3.2/3.3 - vue en direction du sud

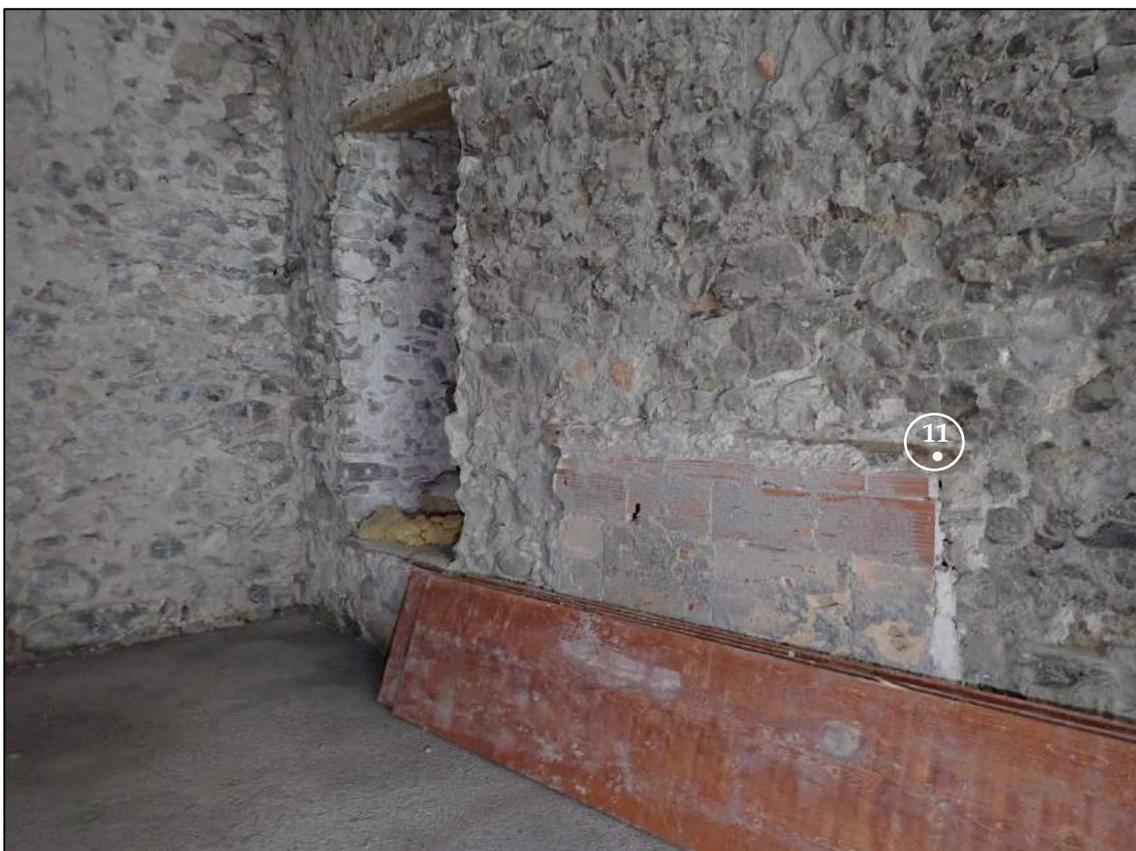
Photo LRD 25.02.2020

ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78



Local 3.1/3.2/3.3 - vue en direction du sud

Photo LRD 25.02.2020



Local 3.2 - vue en direction du sud-est

Photo LRD 25.02.2020

ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78



Local 3.5 - vue en direction du nord-est

Photo LRD 25.02.2020



Local 3.5/4.3 - vue en direction du sud-ouest

Photo LRD 25.02.2020



Local 100.4 - vue en direction de l'ouest

Photo LRD 25.02.2020



Local 100.4 - vue en direction de l'est

Photo LRD 25.02.2020



Local 100.2 - vue en direction de l'ouest

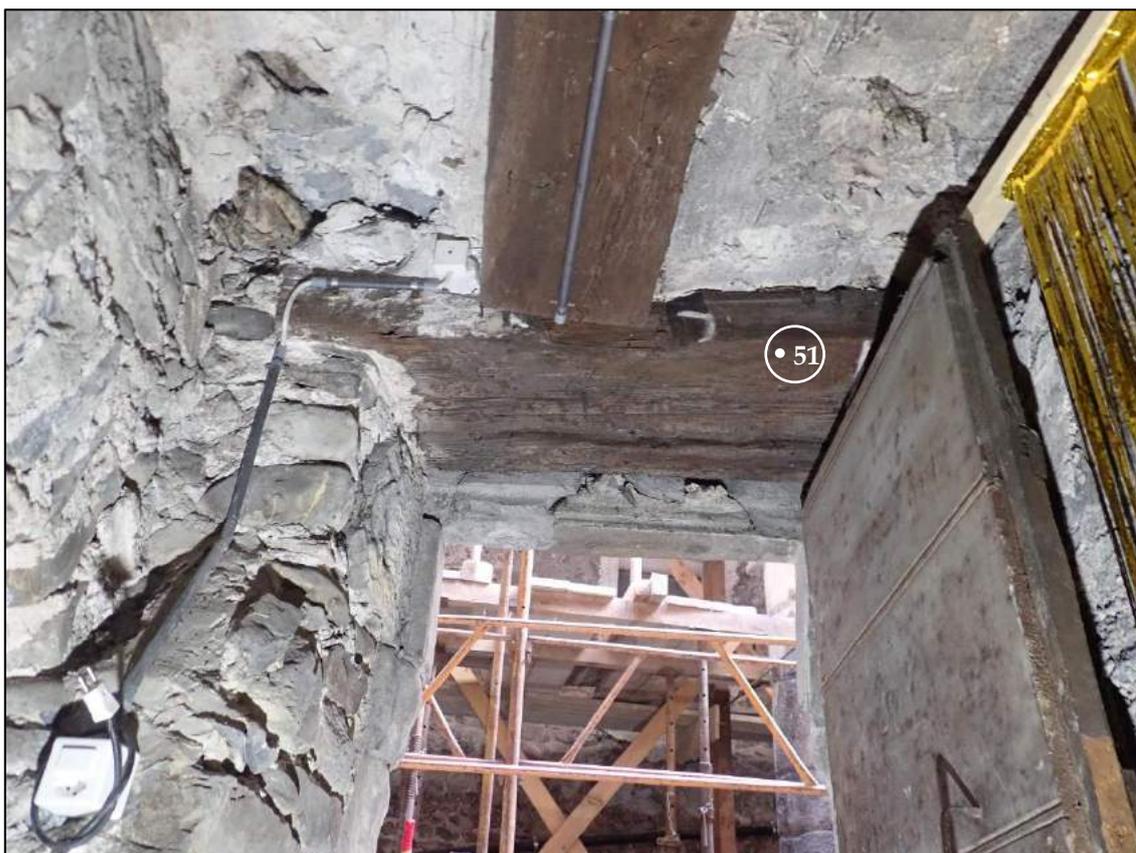
Photo LRD 25.02.2020



Local 100.2 - vue en direction de l'est

Photo LRD 25.02.2020

ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78



Local 107 - vue en direction du nord

Photo LRD 25.02.2020



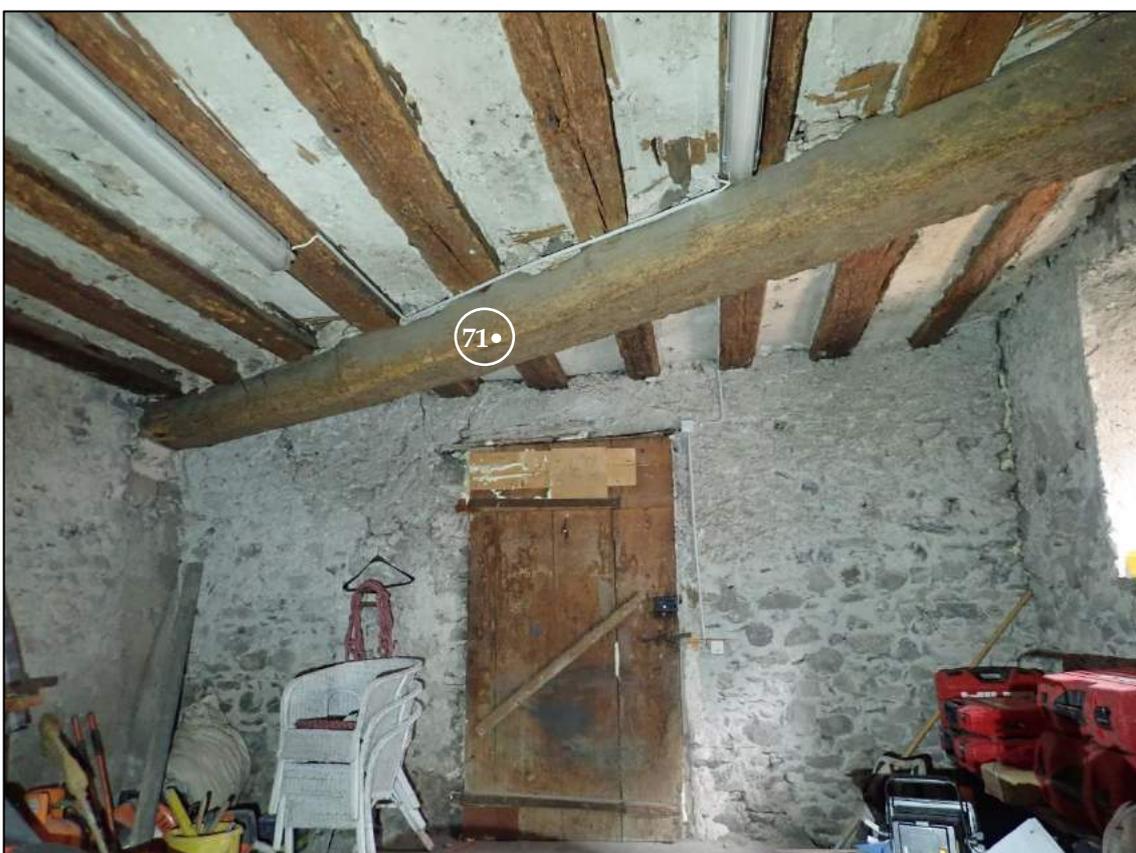
Local 106 - vue en direction du nord

Photo LRD 25.02.2020



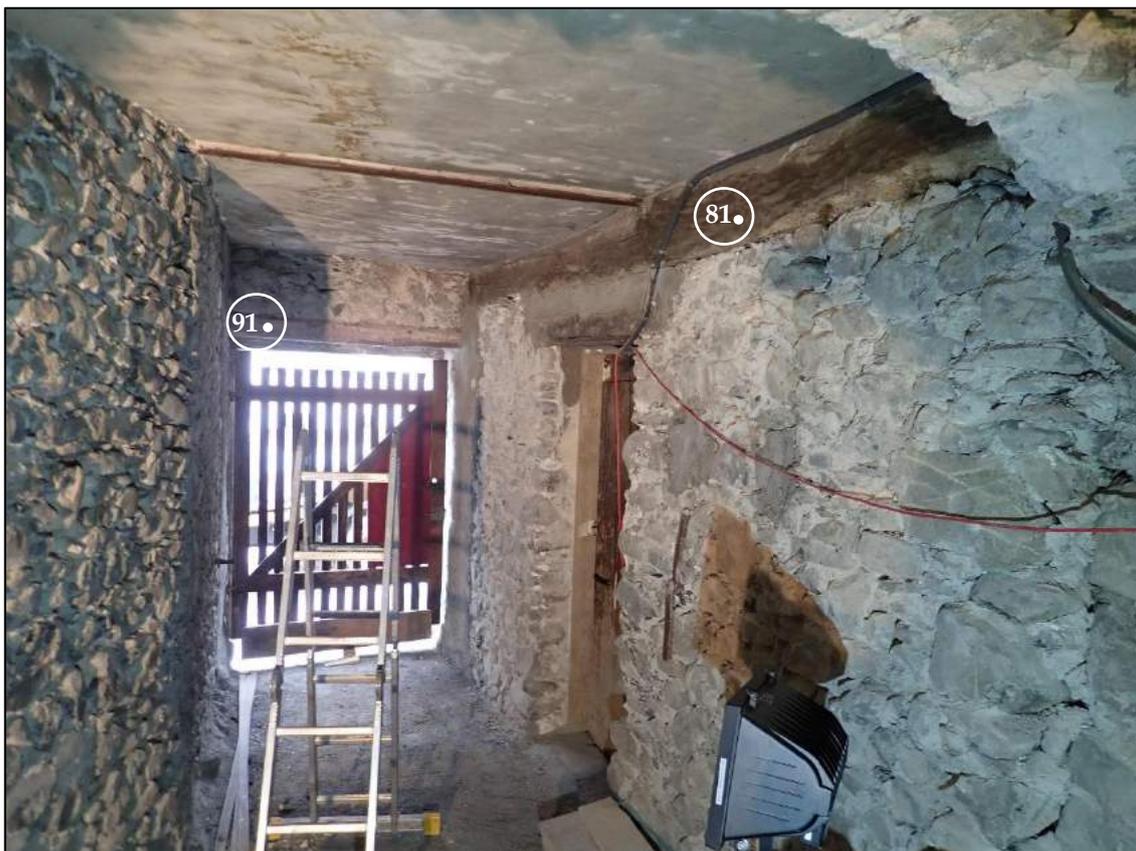
Local 106 - vue en direction du sud

Photo LRD 25.02.2020



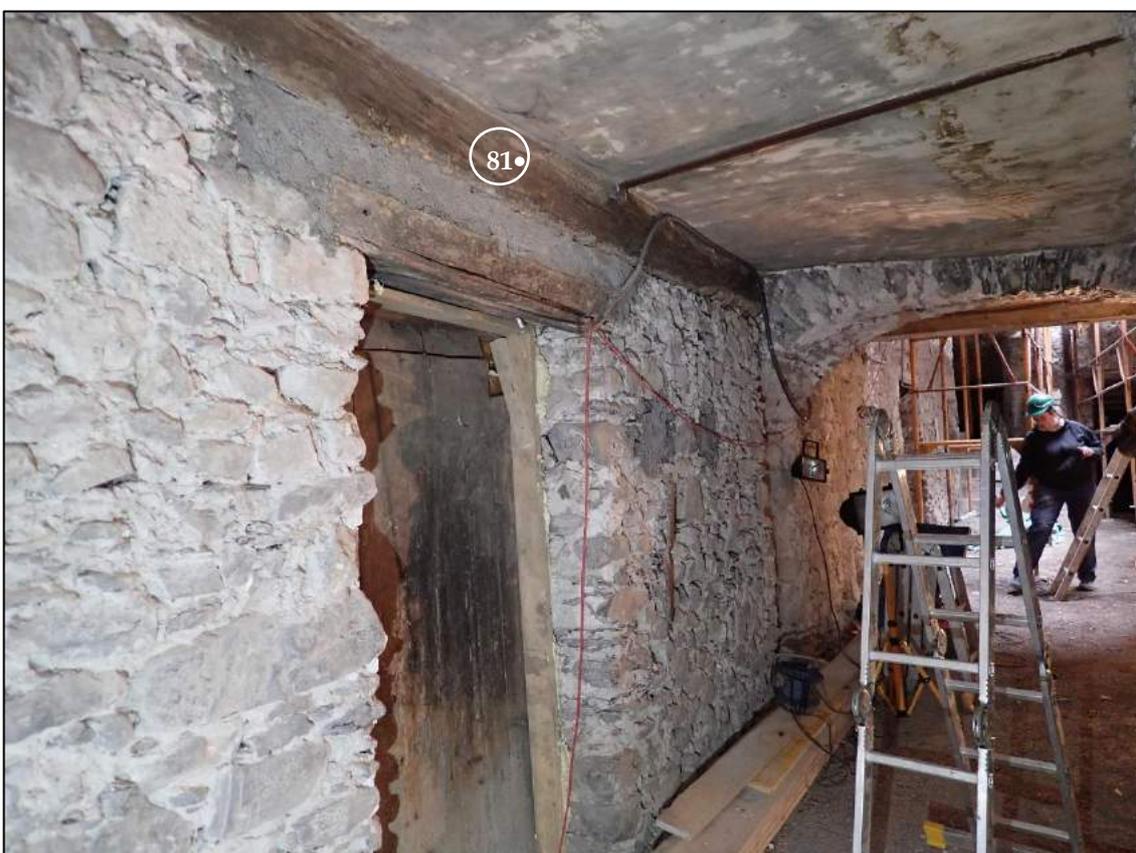
Local 105 - vue en direction du nord

Photo LRD 25.02.2020



Local 100.1 - vue en direction de l'est

Photo LRD 25.02.2020



Local 100.1 - vue en direction du sud-ouest

Photo LRD 25.02.2020

ST-MAURICE - GRAND-RUE 74-76-78



Local 100.1 - vue en direction de l'est

Photo LRD 25.02.2020



Local 100.3 - vue en direction du nord

Photo LRD 25.02.2020



Local 100.3 - vue en direction du nord-est

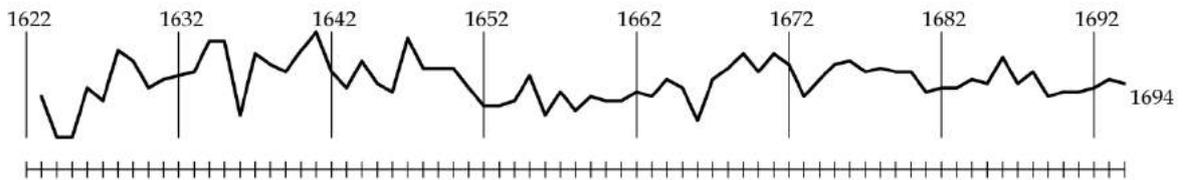
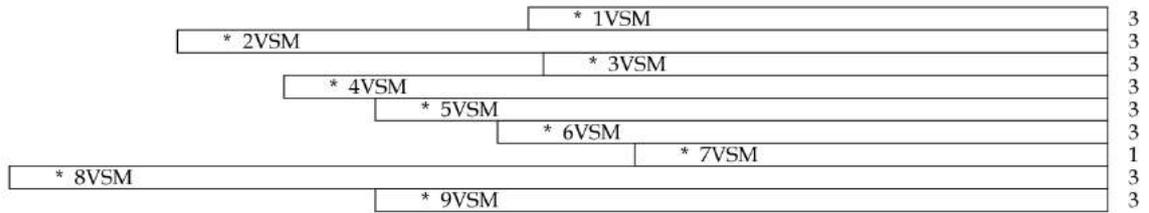
Photo LRD 25.02.2020



Local 114 - vue en direction du sud

Photo LRD 25.02.2020

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST.MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 7000VSM (EA) de 1623 à 1694



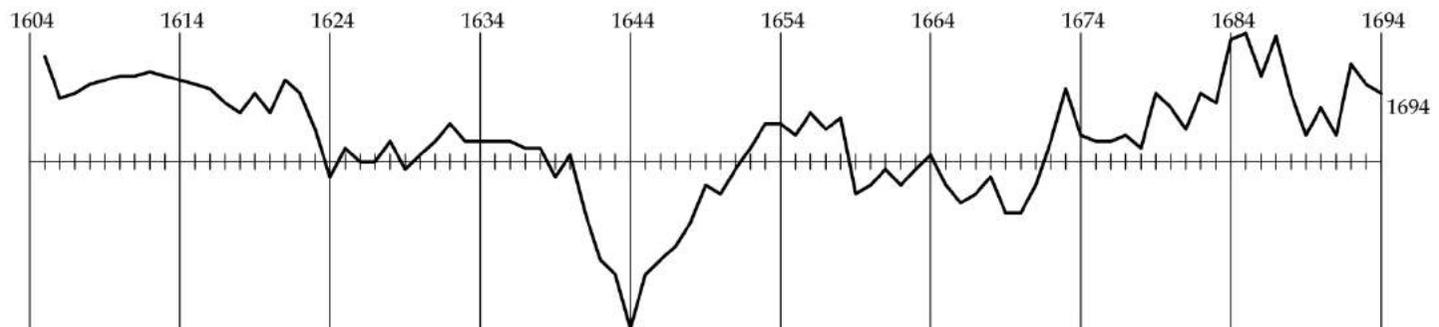
Légende

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST.MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 22VSM (EA) de 1605 à 1694

* 22VSM 3

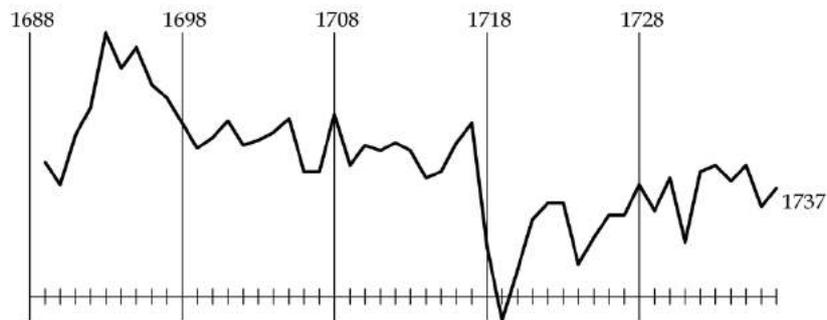
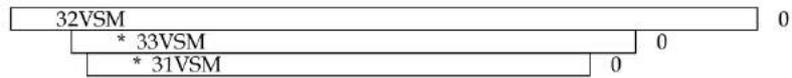


Légende

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST.MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 7003VSM (EA) de 1689 à 1737



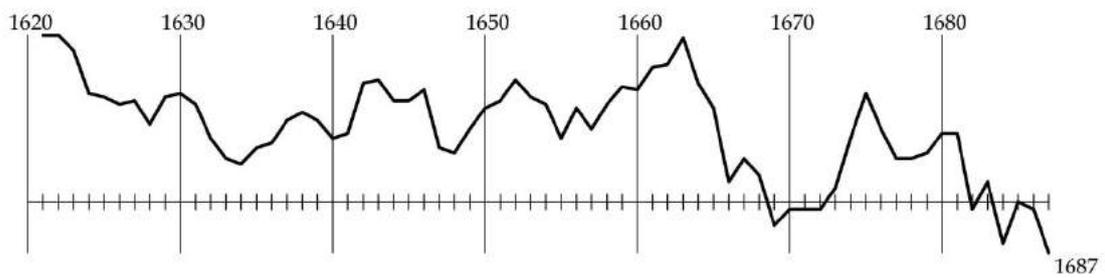
Légende

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

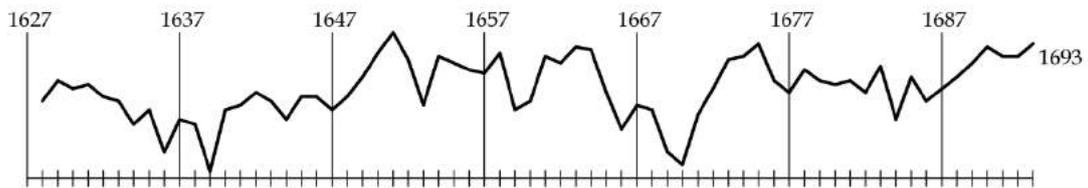
Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST.MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 41VSM (EA) de 1621 à 1687

* 41VSM 0



Légende
 Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près
 Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 7006VSM (EA) de 1628 à 1693



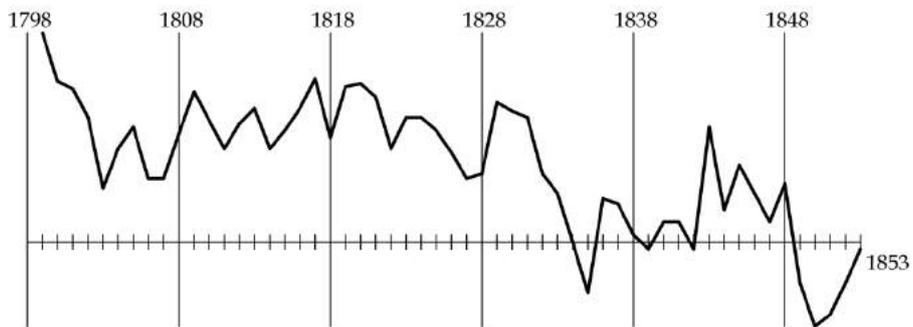
Légende

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST.MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 91VSM (EA) de 1799 à 1853

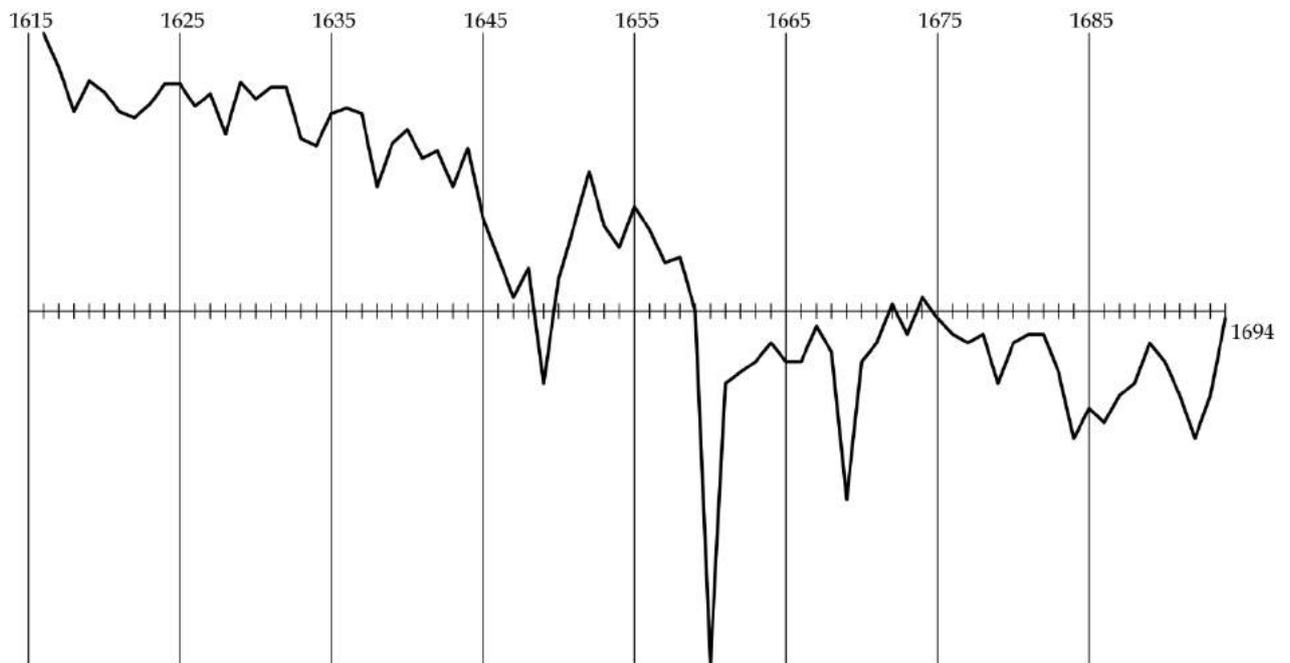
* 91VSM 3



Légende
 Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près
 Présence de moelle : * avant le code échantillon

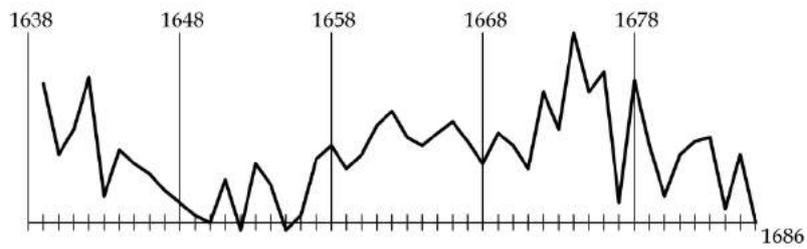
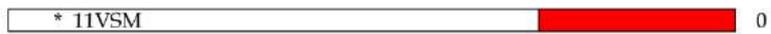
Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 10VSM (LA) de 1616 à 1694

* 10VSM 3



Légende
 Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près
 Présence de moelle : * avant le code échantillon

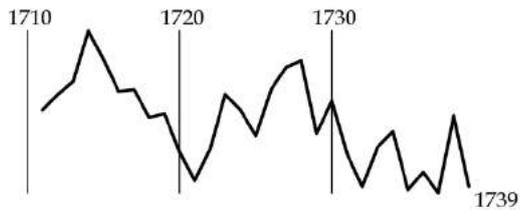
Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 11VSM (LA) de 1639 à 1686



Légende
 Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près
 Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 34VSM (LA) de 1711 à 1739

* 34VSM 5



|||||

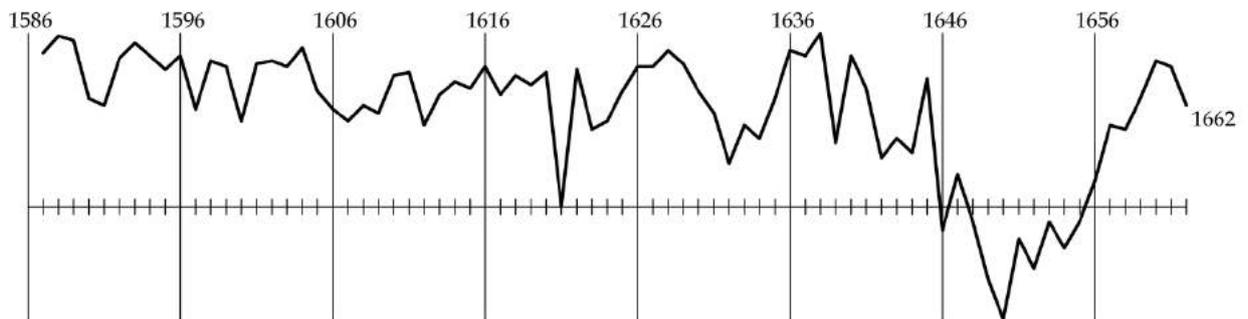
Légende

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 51VSM (LA) de 1587 à 1662

* 51VSM 0



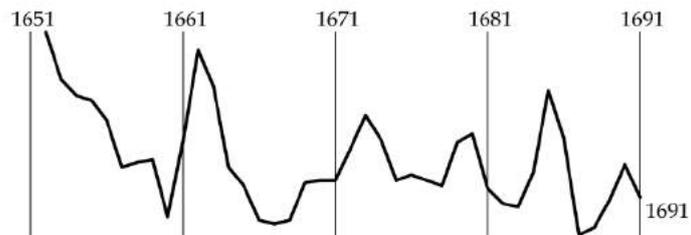
Légende

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 63VSM (LA) de 1652 à 1691

* 63VSM 3

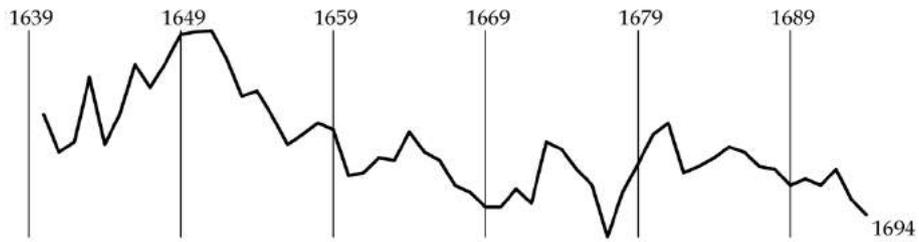
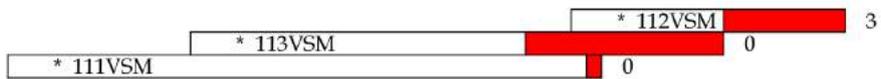


— Légende —

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 9011VSM (LA) de 1640 à 1694

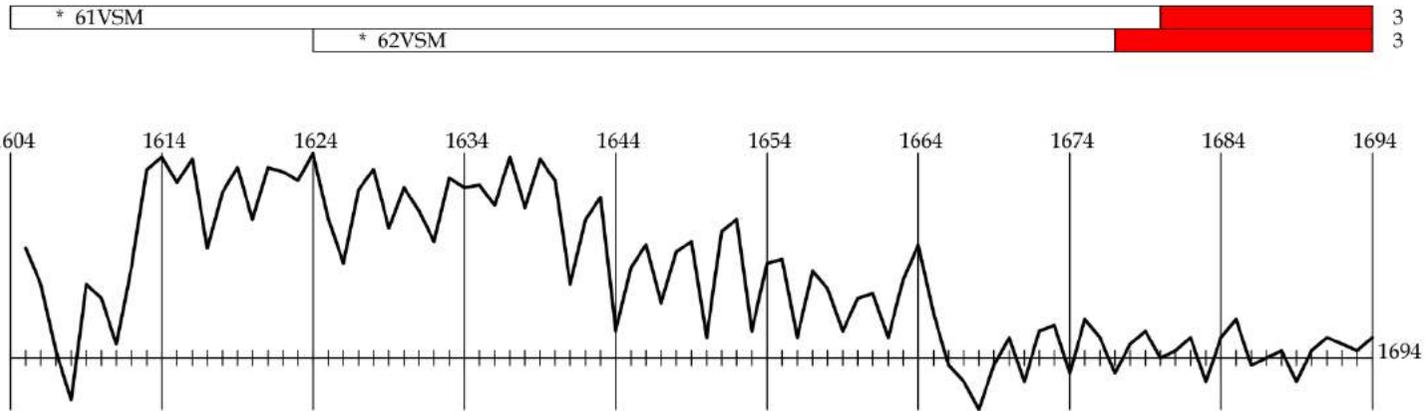


Légende

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 6006VSM (QU) de 1605 à 1694



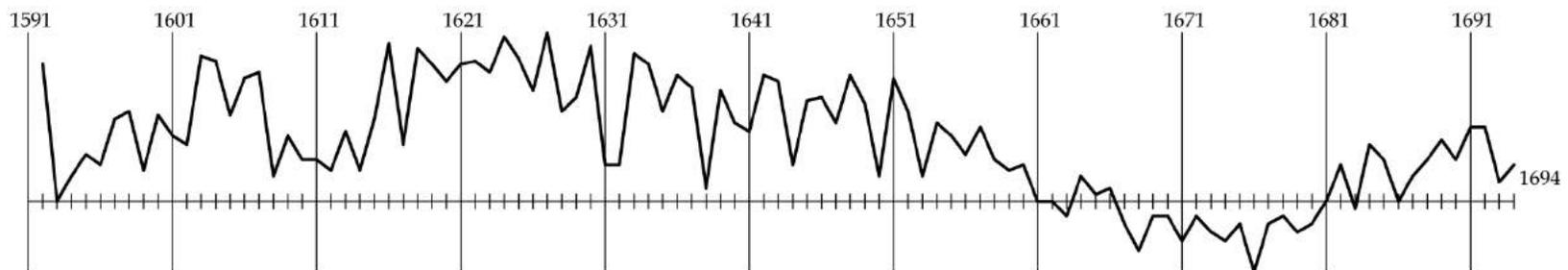
Légende

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 71VSM (QU) de 1592 à 1694

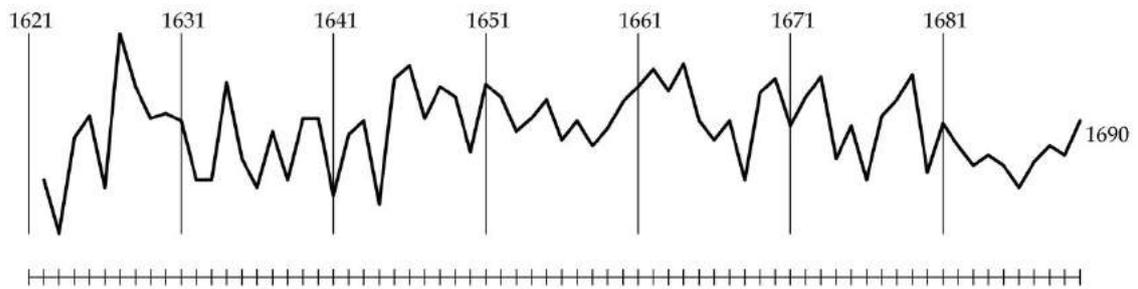
* 71VSM 3



Légende
 Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près
 Présence de moelle : * avant le code échantillon

Bloc diagramme de constitution de la référence
 ST-MAURICE (VS)
 GRANDRUE74
 Séquence 81VSM (QU) de 1622 à 1690

* 81VSM 5



— Légende —

Codes saison d'abattage : - 0 indéterminé
 - 1 printemps
 - 2 été
 - 3 automne-hiver
 - 4 saison incertaine
 - 5 à cinq ans près

Présence de moelle : * avant le code échantillon

FICHE D'EXPLICATION DES DIAGRAMMES

Sur les diagrammes nous utilisons des codes qui indiquent les diverses observations faites sur les échantillons. Bien que leur signification soit mentionnée sur les figures, nous voudrions en préciser le sens :

- * (astérisque) indique la présence de la moelle sur un échantillon
1. la saison d'abattage se situe au printemps
 2. la saison d'abattage se situe en été
 3. la saison d'abattage se situe en automne/hiver
 4. le dernier cerne de croissance sous l'écorce (cambium) est présent, mais l'état de l'échantillon ne permet pas de déterminer précisément la saison d'abattage. Elle est incertaine.
 5. à 5 ans près, le dernier cerne est absent, mais le nombre de cernes manquants est compris entre 1 et 5. La fourchette d'estimation de la phase d'abattage est réduite à 5 ans.
- 0 (en fin d'aubier) abattage indéterminé. Nous sommes en limite d'aubier ou quelques cernes d'aubier ont été mesurés. Nous devons ajouter, en fonction du rythme de croissance, 5 à 25 cernes pour le chêne, 2 à 10 cernes pour le châtaignier, 10 à 60 cernes pour le pin et le mélèze afin d'estimer leur phase d'abattage. Le dernier cerne mesuré est une limite *terminus post quem*.
- Sur les diagrammes, l'aubier des chênes, des châtaigniers, des pins et des mélèzes est figuré par des blocs rouges.
- 0 (en fin de duramen) l'aubier est inexistant et des cernes de duramen peuvent également manquer. Ce cas représente la difficulté majeure pour estimer une phase d'abattage.
- Sur les diagrammes, le duramen est représenté par des blocs délimités par des traits noirs.